

# L'action de l'État en Côtes d'Armor



# 2014

---





L'élaboration du rapport d'activité des services de l'État est prévue par l'article L 3121-26 du code général des collectivités territoriales : « Chaque année, le représentant de l'État dans le département informe le conseil général, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'État dans le département. »

Ce rendez-vous annuel d'échange au regard de la vie démocratique, permet à l'État de rendre compte de son action sur le territoire local et des moyens mis en œuvre au cours de l'année écoulée pour répondre aux attentes des citoyens.

Ce rapport ne prétend pas retranscrire de manière exhaustive toute l'activité des services de l'État dans le département. Il vise à témoigner des faits marquants et des partenariats interministériels noués entre les différents services de l'État et les collectivités territoriales, les acteurs économiques et associatifs qui contribuent, chacun dans son domaine d'activité, au « vivre ensemble » au quotidien.

Pour l'année 2014, ce rapport met l'accent sur des actions menées dans le cadre des orientations suivantes :



### Soutenir les activités économiques et les créations d'emplois



### Contribuer au développement durable des territoires



### Garantir la sécurité des personnes et des biens



### Renforcer la cohésion sociale



### Assurer l'exercice de la citoyenneté et l'accueil des usagers

Ce document devrait contribuer à une meilleure lisibilité de l'action de l'État, je vous en souhaite une bonne lecture.

Pierre Lambert,

Préfet des Côtes d'Armor

## Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Soutenir les activités économiques et les créations d'emplois</b> .....	<b>5</b>
<b>1.1. Les aides au secteur agricole</b> .....	<b>5</b>
1.1.1. Agriculture durable.....	5
1.1.2. Compétitivité de l'agriculture.....	6
1.1.3. Les aides aux investissements.....	6
1.1.4. Filières et territoires.....	7
1.1.5. Foncier agricole.....	8
<b>1.2. Valorisation des ressources de la mer</b> .....	<b>8</b>
1.2.1. Les cultures marines.....	8
1.2.2. La navigation professionnelle.....	9
1.2.3. La plaisance et la pêche de loisir.....	10
<b>1.3. Les emplois d'avenir</b> .....	<b>10</b>
1.3.1. Le dispositif.....	10
1.3.2. Sa mise en œuvre.....	12
<b>1.4. Les conventions de revitalisation</b> .....	<b>13</b>
<b>1.5. L'ingénierie des sous-préfectures pour l'emploi</b> .....	<b>15</b>
<b>2. Contribuer au développement durable des territoires</b> .....	<b>18</b>
<b>2.1. Un appui financier et juridique apporté aux collectivités territoriales</b> .....	<b>18</b>
2.1.1. Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales : plus de 387 millions d'euros.....	18
2.1.2. La rationalisation de l'intercommunalité.....	19
2.1.3. La sécurisation des actes.....	20
<b>2.2. La préservation de l'environnement et la valorisation des ressources</b> .....	<b>22</b>
2.2.1. La lutte contre les pollutions d'origine agricole et la préservation de la qualité de l'eau.....	22
2.2.2. La lutte contre les algues vertes.....	24
2.2.3. Le développement de l'éolien.....	27
2.2.4. Gestion du domaine public maritime.....	30
<b>3. Garantir la sécurité des personnes et des biens</b> .....	<b>32</b>
<b>3.1. Ordre public et lutte contre la délinquance</b> .....	<b>32</b>
3.1.1. Le bilan chiffré.....	32
3.1.2. L'organisation des moyens de lutte contre la délinquance.....	34
3.1.3. Des outils de prévention de la délinquance.....	35
3.1.4. Des actions de communication pour prévenir la délinquance.....	37
<b>3.2. La sécurité routière</b> .....	<b>39</b>
3.2.1. Bilan chiffré.....	39
3.2.2. Les contrôles des forces de l'ordre.....	40
3.2.3. Actions de prévention en matière de sécurité routière en 2014.....	41
3.2.4. La mission relative aux taxis.....	42
<b>3.3. La prévention des risques</b> .....	<b>43</b>
3.3.1. La commission de sécurité.....	43
3.3.2. Plans et exercices.....	43
3.3.3. Grands rassemblements.....	44
3.3.4. Catastrophes naturelles et inondations.....	45
3.3.5. Mission secourisme.....	46
3.3.6. L'utilisation des explosifs et des feux d'artifices.....	46

3.3.7. La police de l'air.....	47
<b>3.4. Protéger les salariés.....</b>	<b>48</b>
3.4.1. La nouvelle organisation de l'inspection du travail.....	48
3.4.2. La négociation collective dans l'entreprise et le dialogue social territorial.....	49
3.4.3. La lutte contre le travail illégal.....	50
<b>3.5. Assurer la sécurité et la protection du consommateur.....</b>	<b>51</b>
3.5.1. Veiller à la sécurité des consommateurs.....	51
3.5.2. La protection des consommateurs contre les pratiques commerciales abusives.....	54
<b>3.6. Contrôler les structures accueillant des jeunes et les établissements d'activités physiques et sportives.....</b>	<b>55</b>
<b>4. Renforcer la cohésion sociale.....</b>	<b>57</b>
<b>4.1. Le développement de l'hébergement et du logement.....</b>	<b>57</b>
4.1.1. Le dispositif d'hébergement.....	57
4.1.2. La mise en œuvre des politiques en faveur du logement.....	59
<b>4.2. La politique de la ville.....</b>	<b>63</b>
<b>4.3. La vie associative.....</b>	<b>65</b>
<b>4.4. L'accueil et l'habitat des gens du voyage.....</b>	<b>66</b>
4.4.1. Animation générale de la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.....	66
4.4.2. Médiation entre les pouvoirs publics et les gens du voyage.....	67
<b>4.5. L'égalité femmes – hommes.....</b>	<b>67</b>
<b>4.6. La diffusion de la culture et la valorisation du patrimoine.....</b>	<b>69</b>
4.6.1. Le soutien à la création.....	69
4.6.2. Les aides à la protection du patrimoine.....	70
4.6.3. La politique de démocratisation culturelle.....	71
<b>5. Assurer l'exercice de la citoyenneté et l'accueil des usagers.....</b>	<b>73</b>
<b>5.1. Les élections.....</b>	<b>73</b>
5.1.1. Les élections politiques.....	73
5.1.2. Les élections à caractère professionnel.....	74
<b>5.2. Les titres, séjour et les naturalisations.....</b>	<b>74</b>
<b>5.3. L'accueil du public.....</b>	<b>75</b>
<b>5.4. Qualipref 2014.....</b>	<b>76</b>





Illustration 1 : Signature d'une convention entre Pierre Soubelet, préfet des Côtes d'Armor et Olivier Allain, président de la chambre d'agriculture des Côtes d'Armor – Préfecture – 6 août 2014 (Crédit photo : Terragricoles de Bretagne)

## 1. Soutenir les activités économiques et les créations d'emplois

### 1.1. Les aides au secteur agricole

L'année 2014 a encore connu des difficultés dans le secteur de l'élevage et de l'agroalimentaire qui se sont traduites par les liquidations judiciaires, dans la filière avicole, des entreprises Tilly-Sabco -abattage- et Amice-Soquet -accoupage- et dans la filière porcine, des entreprises d'abattage GAD SAS (Finistère) et AIM (Manche). Les tensions entre les organisations de producteurs, les industriels et la grande distribution restent exacerbées.

Au regard de la nouvelle politique agricole commune, les enjeux stratégiques de la politique agricole et agroalimentaire de l'État ont été précisés par le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi à travers le contrat de filière alimentaire « *alimentaire, produisons l'avenir* » et dans la loi d'avenir pour l'agriculture, qui définit le projet agro-écologique « *agricultures, produisons autrement* ».

Ces priorités s'inscrivent dans le plan agricole et agroalimentaire breton, qui devrait mobiliser largement les futurs fonds européens pour le double objectif du renforcement de la compétitivité des filières et l'adaptation des exploitations agricoles.

#### 1.1.1. Agriculture durable

Les aides du premier pilier de la PAC ont concerné 7 516 dossiers (dont 72 % télédéclarés), à mettre en regard des 13 095 demandes de 1993 (première année d'application de la PAC

réformée), soit une diminution de 42 % du nombre d'exploitants en 21 ans. Près de 50 % des demandeurs sont des exploitants individuels.

Les Côtes-d'Armor, cinquième département de France par le nombre de déclarants, a bénéficié au titre des aides du premier pilier liées aux surfaces de 127,5 M€.

La France a engagé une importante opération de vérification des déclarations graphiques des surfaces agricoles en vue de convaincre la Commission européenne du bien-fondé de sa position et de la rigueur des modes opératoires nationaux. Ce « plan FEAGA » qui a beaucoup mobilisé les services au plan local, n'a toutefois pas été préjudiciable au traitement des dossiers individuels ni aux délais de leur mise en paiement.

Les aides à l'élevage pour l'engraissement des jeunes bovins et pour la production de volailles de chair à l'export ont concerné près de 1000 dossiers pour un montant de 3,6 M€.

L'État et l'Union Européenne soutiennent financièrement l'adaptation et la modernisation des exploitations agricoles en mobilisant le fonds européen agricole de développement rural (FEADER). Le Conseil régional assure depuis 2014 la mission « d'autorité de gestion » dans la mise en œuvre des fonds communautaires pour la période 2014-2020. Toutefois, dans la nouvelle organisation mise en place, la DDTM des Côtes d'Armor demeure service instructeur pour ce fonds.



Des aides à l'agriculture sont par ailleurs apportées par l'État en réponse aux difficultés économiques conjoncturelles. Dans le cadre des mesures agro-environnementales (MAE) permettant d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles, 1254 opérations ont été financées en 2014 par le FEADER, l'État, l'agence de l'eau, le conseil régional et le conseil général pour un montant total de 5 M€. À noter que 56 nouvelles demandes ont été enregistrées en 2014.

### 1.1.2. Compétitivité de l'agriculture

Les aides à l'installation des agriculteurs, se sont maintenues au niveau relativement dynamique de 113 pour l'année 2014, les installations en production laitière demeurant toujours majoritaires.

La dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) a mobilisé 1,35 M€, soit environ 12 000 € par projet d'installation.

Par ailleurs, 406 autorisations de financement par prêts bonifiés (476 en 2013) ont été délivrées pour un montant total de prêts d'environ 24 M€ (26,2 M€ en 2013) représentant 105 000 € de bonification dont 52 500 € d'aides nationales.

### 1.1.3. Les aides aux investissements

Dans le contexte de transition lié à la mise en place de la nouvelle programmation des fonds européens pour la période 2014-2020, et eu égard aux contraintes des filières confrontées à des difficultés économiques, la dynamique d'investissements a marqué le pas. Les outils mobilisés ont permis en 2014 d'examiner 60 dossiers individuels au titre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage (114 en 2013), 88 dossiers dans le cadre du plan de

performance énergétique (78 en 2013), 54 dossiers pour le plan végétal environnemental (110 en 2013) et 43 dossiers concernant la lutte contre les algues vertes (97 en 2013).



*Illustration 2 : Réunion des élus pour la présentation du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)  
Eric Quilliou, Directeur des relations avec les collectivités territoriales, Gérard Derouin, Secrétaire général des la  
préfecture des Côtes d'Armor et Robert Rebeix, directeur départemental des finances publiques  
– Préfecture – 4 juin 2014 (Crédit photo : SDCI22)*

### 1.1.4. Filières et territoires

Dans le cadre des mesures adoptées en septembre 2014 par l'État pour soutenir le secteur légumier confronté aux difficultés économiques consécutives à l'embargo russe, la DDTM a recensé 233 producteurs légumiers dans le département. A ce titre, 160 exploitants ont pu bénéficier d'un allègement de leurs charges sociales pour un total de 684 900 € et 95 demandes au titre du fonds d'allègement des charges bancaires ont été examinées. Les mesures engagées pour la reconstitution du fonds de roulement des exploitants devront aboutir pour le 30 juin 2015.

Les quotas laitiers entrent dans leur dernière campagne (2014-2015). 4 300 dossiers de transferts et d'attribution de références complémentaires ont été traités.



Dans le cadre du programme européen LEADER -Liaison entre les actions de développement de l'économie rurale- dont la programmation est arrivée à terme fin 2014, les 4 « groupes d'action locale » ont examiné 176 dossiers nouveaux. Le taux moyen de paiement sur les opérations engagées est de 55 %.

### 1.1.5. Foncier agricole

Le département connaît toujours une forte pression sur le foncier agricole, qui s'est traduite en 2014 par 1 399 demandes d'autorisations d'exploiter et une saisine de la commission départementale de consommation de l'espace agricole (CDCEA) pour l'examen des projets d'urbanisme potentiellement consommateurs de foncier agricole. Les schémas départementaux des structures agricoles vont évoluer vers un schéma régional en cours d'élaboration. Par ailleurs, la loi d'avenir pour l'agriculture a élargi le champ d'intervention de cette commission qui sera modifiée et renommée « commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ».

Pour les sociétés, la loi d'avenir pour l'agriculture a consolidé le principe de la « transparence » des groupements agricoles d'exploitation en commun. Sur un effectif initial de 1070 GAEC dans le département, 73 nouveaux agréments ont été accordés en 2014 contre 31 en 2013.

Les exploitations agricoles ont fait l'objet de 2 110 contrôles concernant les diverses mesures communautaires et nationales en vigueur. Le contexte de crise dans différentes filières de production a mis sous tension la réalisation de ces contrôles, conduisant à des suspensions temporaires. Deux missions, l'une régionale, l'autre nationale, ont été engagées pour proposer des pistes d'amélioration, sur la base d'un diagnostic et d'une écoute des contrôleurs et des représentants des professionnels agricoles.

## 1.2. Valorisation des ressources de la mer

### Les aides à la filière

Le Fond européen pour la pêche (FEP) du programme 2007-2013 a permis de financer des projets relatifs à la pêche et à l'aquaculture durable. La DDTM/DML, service instructeur du département des Côtes d'Armor a instruit au titre de ce programme, pour le compte de la Direction interrégionale de la mer, 309 dossiers, soit 17 % du total régional. Le montant de FEP engagé pour les opérateurs des Côtes d'Armor est de 4,9 millions d'euros. La liquidation des subventions après travaux s'est poursuivie en 2014 et s'achèvera en 2015.

Prenant la suite du FEP, le nouveau Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) accompagnera financièrement le secteur sur la période 2014-2020.

### 1.2.1. Les cultures marines

#### La commission départementale des cultures marines

En 2014, la commission départementale a examiné 203 demandes d'exploitants en cultures marines qui ont fait l'objet d'une autorisation d'exploitation de cultures marines pour un agrandissement, une substitution, une création voire une suppression de concessions.

L'ensemble de ces demandes a préalablement été présenté pour avis à la commission des cultures marines, qui associe les représentants du comité régional de la conchyliculture, du comité départemental des pêches, du Conseil général et de l'État. Trois réunions de la commission se sont tenues en 2014.

En 2014, la composition de la commission a été modifiée pour tenir compte des résultats des élections au sein du comité régional conchylicole. Celle-ci est susceptible d'être à nouveau modifiée suite aux élections départementales de mars 2015.



La superficie totale d'occupation du domaine public pour des activités conchyliques a connu en 2014 une légère augmentation avec 10 hectares supplémentaires par rapport à 2013, pour une superficie totale de 905,54 hectares.

### Le suivi de la qualité des zones conchyliques

L'année 2014 s'est traduite par une certaine stabilité voire une amélioration de la qualité sanitaire des zones conchyliques. Deux arrêtés de fermeture sont toutefois intervenus : l'un pour des raisons microbiologiques sur le secteur de Dahouët, l'autre en raison d'une efflorescence phytoplanctonique sur le secteur de la baie de Lannion.

### Les mortalités de coquillages

La relative régression de la mortalité des naissains (50 à 60 % au lieu de 70 %) est contrebalancée par l'apparition de mortalités ponctuelles chez les coquillages adultes. Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, la DDTM a instruit des demandes d'aides financières de professionnels touchés par la mortalité ostréicole. 13 ostréiculteurs ont bénéficié 58 000 € au titre du fonds d'allègement des charges et 43 ont été exonérés des redevances domaniales pour un montant de 63 000 €.

### L'évolution du marché

Les prix de l'huître standard (taille 3) ont baissé en passant de 4 à 3 €/kg avec la constitution de stocks résultant des invendus pendant les fêtes de fin d'année, tandis que la commercialisation des moules s'est avérée plus difficile que les années précédentes (impact de la crise économique).

### Le village ostréicole de Boulgueff

Le projet de création du lotissement ostréicole a été annulé par le tribunal administratif de Rennes en mars 2014. La communauté de communes de Paimpol-Goëlo a fait appel du jugement et a entrepris avec le concours des services de l'État la recherche de solutions alternatives.

### Une diversification des activités

Ces dernières années sont marquées par une volonté de diversification des professionnels des cultures marines et de la pêche vers le domaine de l'algoculture.

C'est ainsi qu'en 2014 une concession d'algoculture intégrée multitrophique a été accordée sur 6 hectares au centre d'étude et de valorisation des algues de Pleubian (CEVA) pour l'élevage combiné de poissons, d'algues et de coquillages.

Par ailleurs 6 demandes de changement de technique, dans le secteur de Paimpol-Goëlo ont été accordées à des ostréiculteurs, afin de leur permettre de diversifier leurs activités.

## 1.2.2. La navigation professionnelle

### Activités des marins professionnels

Au 31 décembre 2014, le nombre de marins actifs à la pêche est de 779 inscrits. 425 marins sont gérés à la DDTM/DML à Paimpol et 354 à Saint-Brieuc, ce qui représente environ 5,60 % des effectifs de marins à la pêche au plan national, et 15,5 % des effectifs au niveau régional. 611 marins ont été embarqués par les services sur des navires armés en pêche côtière

et en petite pêche dans le département et pratiquent donc une pêche de proximité, soit 78 % des effectifs de marins-pêcheurs du département.

Chaque année, les services de l'État organisent une dizaine de conciliations, procédure prévue par le code des transports visant à résoudre les litiges survenant entre les marins et leur employeur.

### La formation professionnelle maritime

Le département des Côtes-d'Armor compte un lycée professionnel maritime à Paimpol. Outre des formations initiales et continues pour la pêche maritime, le commerce, la plaisance professionnelle, il forme également les jeunes qui se destinent aux métiers de la maintenance nautique. En 2014, 898 titres et brevets relatifs à la formation professionnelle maritime ont été délivrés par la DDTM.

#### 1.2.3. La plaisance et la pêche de loisir

En 2014, 33 110 navires de plaisance sont immatriculés dans les Côtes d'Armor. La flotte active des Côtes d'Armor a progressé en moyenne de 200 unités sur les trois dernières années. Elle est composée principalement de navires de moins de 6 mètres (73 %) et à moteur (69%). 2880 demandes relatives à des navires de plaisance ont été enregistrées en 2014, qui se répartissent en 20% de premières immatriculations et 80 % de changements de propriétaire. Le site de Saint-Brieuc en a traité 77,60 %, celui de Paimpol 22,40 %.

1244 permis plaisance ont été délivrés en 2014 dont 95 % de permis côtiers et 5 % de permis hauturiers pour des candidats formés dans les 19 établissements que comptent les Côtes d'Armor.

De la régata associative jusqu'à la route du Rhum, 186 manifestations nautiques se sont déroulées dans le département en 2014.

Enfin, les services ont délivré 87 autorisations pour la pêche de loisir au filet fixe sur la zone de balancement des marées.

### 1.3. Les emplois d'avenir



#### 1.3.1. Le dispositif

Son déploiement à compter de novembre 2012 est intervenu dans un contexte de forte dégradation de la situation de l'emploi. Le taux de chômage costarmoricain est ainsi passé de 7,7 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 à 8,9 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2012.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2014, le taux costarmoricain s'établit à 9,1 %.

Il recouvre des disparités notables selon les zones d'emploi : Loudéac 6,7 %, Saint-Brieuc 9 %, Lannion 10 %, Dinan 10,2 %, Guingamp 10,4 %.

A fin décembre 2014, 4 563 jeunes sont sans emploi (en catégorie A, c'est-à-dire n'ayant exercé aucune activité dans le mois). Leur nombre a augmenté de 4,6 % en un an (+ 7,2 % en 2012, + 4 % en 2013). Ils représentent 16,2 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de cette catégorie.



*Illustration 3 : Pierre Lambert, préfet des Côtes d'Armor, parraine le 1000<sup>ème</sup> contrat Emploi d'avenir des Côtes d'Armor à la mission locale de Saint-Brieuc – 8 janvier 2015 (Crédit photo: SDCI 22)*

Instaurés par la loi du 26 octobre 2012, les Emplois d'Avenir ont pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes les plus éloignés de l'emploi, pas ou peu qualifiés, de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus handicapés. Sont prioritairement ciblés les jeunes issus des Zones Urbaines Sensibles (ZUS), devenant en 2015 les quartiers prioritaires de la Ville (QPV) et des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR). Le dispositif national a prévu que « la part des jeunes recrutés en Emploi d'Avenir résidant en ZUS soit en moyenne de 25 % d'ici la fin de l'année (2014) et 30 % en 2015 ».

Par leur recrutement dans des activités à caractère social ou environnemental, ou à fort potentiel de créations d'emplois, l'objectif est de permettre à ces jeunes, par un accompagnement et des actions de formation, de réussir une première expérience professionnelle et d'acquérir des compétences favorisant à terme l'accès à un poste pérenne et d'une qualification plus élevée chez le premier employeur.

Les mises en relation entre les jeunes et les employeurs sont effectuées par Pôle Emploi, les Missions locales et Cap Emploi. Toutefois, seuls ces deux derniers organismes assurent la contractualisation et le suivi des jeunes en emploi.



Illustration 4 : Sans diplôme tu trouveras du boulot

Les employeurs éligibles au dispositif sont en priorité ceux du secteur non marchand (hors État). Certains employeurs du secteur marchand y ont également accès, dans des secteurs d'activité dont la liste a été fixée par un arrêté du Préfet de région et progressivement élargie. En revanche, tous les employeurs du secteur marchand peuvent conclure un Emploi d'Avenir dès lors que le jeune est issu d'une ZUS (quartier politique de la ville) ou ZRR. L'aide financière de l'État est de 75 % du taux horaire brut du SMIC pour le secteur non marchand et de 35 % pour le secteur marchand.

Si l'Emploi d'Avenir est un CUI-CAE ou un CUI-CIE, il se différencie des CUI classiques, non seulement par des exigences accrues en matière de formation et de tutorat, mais aussi par la durée hebdomadaire de travail qui doit être préférentiellement de 35 heures pour une durée totale de 3 ans de contrat.

### 1.3.2. Sa mise en œuvre

Un contingent de 462 Emplois d'Avenir a été attribué au département (473 pour la période de novembre 2012 à décembre 2013).

Au 31 décembre 2014, ce sont 487 contrats qui ont été signés, soit un taux de réalisation de 105,4 % de l'enveloppe assignée, égal au taux atteint en France métropolitaine et légèrement inférieur au taux breton (107,9 %).

Alors qu'à la fin 2013 le taux de réalisation costarmoricain (122,6%) était très supérieur au taux breton et national, il était à craindre qu'il soit difficile de mobiliser de nouveaux employeurs, dans un contexte de renouvellement des équipes municipales ne favorisant pas les recrutements. Aussi, dans ce contexte difficile, le résultat atteint dans le département, en 2014 peut être considéré satisfaisant. Tous secteurs confondus, les collectivités territoriales ont contribué pour 31,9 % des recrutements, les associations pour 24 %, les établissements sanitaires publics pour 14,9 %.

Les secteurs d'activité les plus représentés sont l'administration publique (33,72%), la santé humaine et l'action sociale (32,55 %). Les autres secteurs sont très minoritaires, l'hébergement et la restauration (5,79 %), les arts, spectacles et activités récréatives (5,12 %).

Le public féminin représente 55,1% des contrats. La part des jeunes relevant d'une zone prioritaire, proche des chiffres régionaux est de 7,3 %. La part des jeunes reconnus travailleurs handicapés est de 6,5%.

Le dispositif des Emplois d'Avenir a trouvé sa place entre les contrats d'insertion classiques (CAE et CIE) et les contrats d'apprentissage.

Au terme de cette année 2014, les acteurs du service public de l'emploi s'engagent à poursuivre la mobilisation des employeurs par des actions coordonnées de sensibilisation et de prospection et à maintenir la qualité des contrats et le ciblage du public. De plus, ils vont



devoir porter une attention particulière à l'accompagnement de ces jeunes vers une sortie positive du dispositif, y compris dans un suivi à distance, les premiers bénéficiaires d'un Emploi d'Avenir devant achever leur contrat fin 2015.

### 1.4. Les conventions de revitalisation

La loi du 18 janvier 2005 (dans sa partie codifiée aux articles L.1233-84 à L.1233-90 du code du travail) a institué une obligation de revitalisation du territoire, à la charge des entreprises ou des groupes de plus de 1 000 salariés qui procèdent à des licenciements collectifs affectant, de par leur ampleur, l'équilibre d'un ou de plusieurs bassins d'emploi.

La décision d'assujettissement à l'obligation de revitalisation appartient au Préfet de département. L'impact cumulé de plusieurs plans de licenciements dans le département des Côtes d'Armor et dans des bassins d'emploi fragilisés, notamment celui de Saint-Brieuc, a conduit l'État à faire preuve de volontarisme à l'égard d'entreprises appartenant à des groupes qui décident de réduire leurs effectifs.



Illustration 5 : Processus d'application d'une convention de revitalisation

De 2008 au 31 décembre 2014, ce sont ainsi 9 conventions de revitalisation qui ont été mises en œuvre.

L'entreprise Harmer & Simmons était assujettie à une obligation de revitalisation par une décision de novembre 2013 qui aurait dû se traduire par la signature d'une convention en 2014. La procédure a été rendue caduque par la liquidation judiciaire de l'entreprise.

En 2014, une convention a pris fin (TR2S, avec un nombre d'emplois créés supérieur à l'objectif) ; une autre a démarré (Alcatel-Lucent, avec un objectif de 135 emplois à créer).

Le département est impacté par deux conventions liées à des entreprises de département limitrophe, et plus lourdement par celle de Marine Harvest Kristen à l'ouest du département.

### Les conventions de revitalisation en cours ou en négociation en Côtes d'Armor en 2014

Entreprises	Communes	Conventions	Emplois
<b>TR2S</b>	DINAN	Signée le 5 février 2012 pour 2 ans prolongée de 6 mois jusqu'au 5 août 2014	Objectif : 29 emplois à créer Résultat : 32 emplois créés
<b>GRUPE ALCATEL LUCENT</b>	LANNION	Conv nat 30/05/14 Durée 36 mois Conv locale signée le 6 oct 2014	Objectif : 135 emplois à créer <u>Résultat</u> : 83 emplois programmés et 56 créés
<b>SPERIAN PROTECTION ARMOR</b>	PLAINTEL	Signée le 16/05/2012 Prolongée jusqu'au 16 mai 2015	Objectif : 45 emplois à créer Résultat : 45 emplois programmés et 17 créés
<b>SOCOPA</b>	LAMBALLE	Signée le 18/03/2013 18 mois Prolongée jusqu'au 18/09/15	Objectif : 50 emplois à créer Résultat : 29 emplois programmés et 17 créés
<b>JARDILAND</b>	TREGUEUX	Signée le 10/09/13 18 mois jusqu'au 10/03/2015	Objectif : 15 emplois à créer
<b>CHAFFOTEAUX</b>	PLOUFRAGAN	(Assujettissement décidé en 2014) Convention signée le 18 mars 2015 Durée : 18 mois	Objectif : 18 emplois à créer
<b>Entreprise située hors département – Suppressions d'emploi et c conventions de revitalisation touchant le territoire costarmorain</b>			
<b>MARINE HARVEST KRISTEN com com Callac-Argoat et Kreiz-Breiz</b>	POULLAOUEN (29)	12/02/14 3 ans	Objectif : 185 emplois à créer Résultat : 96 emplois programmés et 32 créés au 12/12/14
<b>SABENA TECHNICS DNR Zone d'emploi de Dinan</b>	<b>SAINTE LUNAIRE</b> (35)	25/02/14 18 mois	Objectif : 85 emplois à créer Résultat : 23 programmés au 14 octobre 2014

### 1.5. L'ingénierie des sous-préfectures pour l'emploi

Mis en place dans le cadre de l'instruction DGEFP du 3 mars 2011, le service public de l'emploi local (SPEL), destiné à dynamiser l'ensemble des dispositifs en faveur de l'emploi, avait prévu trois niveaux d'intervention : régional, départemental et local en confiant à chaque sous-préfet un rôle de facilitateur au plus près des zones d'emploi pour amplifier les échanges entre l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'emploi.

En 2014, les 4 SPEL de Saint-Brieuc, Lannion, Dinan et Guingamp réunis tous les deux mois en interférence avec la tenue du SPE Départemental, ont identifié des actions à entreprendre dans les domaines suivants :

- Le SPEL de SAINT BRIEUC, qui comporte sur son territoire des quartiers en difficulté, a décidé de relayer localement la Charte « entreprises & quartiers » avec 52 entreprises de dimension nationale s'engageant dans des actions en faveur du développement économique et de l'emploi dans les quartiers. 45 entreprises présumées avoir des établissements en Côtes d'Armor ont été sollicitées le 19 mars 2014 par lettre du préfet pour étudier les collaborations possibles. 14 d'entre elles ont répondu, dont une dizaine se déclarant disposées à s'impliquer localement.
- Le SPEL de LANNION s'est particulièrement investi dans le champ de l'hôtellerie-restauration-tourisme en définissant 7 actions à mettre en œuvre pour développer ce secteur (étendre les périodes d'accueil, créer des vocations, mettre en place un portail internet interactif, créer une charte « parrainage », fidéliser les saisonniers, créer un label sur les offres d'emploi, travailler sur l'offre de formation). C'est ainsi que le 13 octobre 2014 une table ronde départementale sur le tourisme s'est tenue à Perros-Guirec (« Des enjeux RH au service de la performance économique de l'entreprise »). Par ailleurs une réflexion a été aussi initiée sur la problématique de la cueillette des cocos paimpolais.



Illustration 6 : Inauguration d'un centre d'expertise mondial Alcatel-Lucent à Lannion, le 26 juin 2014. Corrine Erhel, Députée de la 5<sup>ème</sup> circonscription des Côtes-d'Armor, Michel Combes, directeur général d'Alcatel-Lucent, Thierry Evanno, directeur du site de Lannion et Sophie Yannou-Gillet, sous-préfet de Lannion (Crédit photo : Ouest-France)

- Le SPEL de DINAN a participé à la mise en œuvre d'une opération de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) financée par l'État, l'AGEFOS-PME et Dinan Communauté. Les quelque 400 contacts pris avec des employeurs ont abouti à l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'actions, parmi lesquelles un recensement exhaustif de l'offre de formation disponible sur le territoire, l'organisation de formations à l'intention des chefs d'entreprise et des salariés (vitrines-merchandising, cours d'anglais, répondre aux appels d'offres des marchés publics, recruter, booster les ventes etc). La promotion des métiers et entreprises s'est poursuivie avec des visites périodiques sur le terrain pour les scolaires et les demandeurs d'emplois.
- Par ailleurs au cours de cette année les services de la sous préfecture se sont mobilisés pour coordonner l'ensemble des acteurs autour du projet de la Laiterie LNA à Créhen pour la création de 80 emplois, de SAGEMCOM à Dinan pour 76 emplois créés et 32 salariés maintenus après formation, de Kermené à Vildé Guigalan avec la création de 200 emplois envisagés ou encore de l'entreprise Locmaria à Lanvallay pour l'installation de 50 employés transférés du siège de Rennes.



Illustration 7 : Pierre Lambert, préfet des Côtes d'Armor, pose de la première pierre de la nouvelle usine Gavottes, entreprise Locmaria à Lanvallay – 1 déc. 2014 (Crédit photo : Le Télégramme)

- Le SPEL de GUINGAMP a décidé de mettre en œuvre une démarche concertée entre les différents prescripteurs de ciblage et de relance sectorisés des emplois aidés. Un état des lieux précis des différents dispositifs contractualisés au sein des structures a permis d'établir un ratio d'emplois aidés par collectivité et par habitant. Au vu de ce travail, les trois prescripteurs ont élaboré un plan de prospection en direction des structures a priori peu engagées, pour les convaincre de l'intérêt de mobiliser ces mesures. Concrètement, cette action a permis non seulement de finaliser quelques



nouveaux CAE ou Emplois d'Avenir mais également de mutualiser un poste d'Emploi d'Avenir, partagé entre deux communes.  
Par ailleurs le forum emploi-formation du 8 avril 2014 pour lequel les services de la sous-préfecture se sont mobilisés a reçu quelque 800 visiteurs.





Illustration 8 : Développement durable (Crédit photo : MEDE)

## 2. Contribuer au développement durable des territoires

### 2.1. Un appui financier et juridique apporté aux collectivités territoriales

#### 2.1.1. Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales : plus de 387 millions d'euros

Concours financiers de l'État	2013
Dotation globale de fonctionnement – DGF	329 000 000,00 €
Dotation pour l'équipement des territoires ruraux – DETR	9 350 000,00 €
Fonds de compensation de la TVA – FCTVA	44 000 000,00 €
Fonds national pour l'aménagement et le développement des territoires FNADT	1 172 417,70 €
Fonds de réparation des dégâts causés sur les biens non assurables des collectivités locale	500 000,00 €
TDIL (Réserve parlementaire)	918 015,00 €
CDMCC (crédits culture)	657 931,45 €
Fonds d'intervention pour le soutien au commerce et à l'artisanat -FISAC	817 087,00 €
Centre national pour le développement du sport – CNDS	860 000 €
<b>Total</b>	<b>387 275 451,15 €</b>

Si au plan national, la baisse des dotations de fonctionnement et notamment de la DGF a été de (-) 2,2 %, cette baisse a été compensée par un maintien des dotations d'investissement telle la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) qui a représenté 9,35 M€, pour 142 projets retenus sur 191 présentés. De même le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales correspondant à des transferts entre les collectivités locales

en fonction des compétences assurées et de leur richesse fiscale a également contribué au maintien global des ressources financières.

Concernant la modernisation du commerce et de l'artisanat via le FISAC, les Côtes d'Armor ont bénéficié en 2014 d'un financement total de 817 087 € représentant 16 décisions ministérielles de financement, dont 5 pour du FISAC urbain alloué aux communes de Quessoy, Bégard, Saint-Brieuc, Lamballe et Guingamp Communauté pour un montant de 255 181 €, 8 concernant des opérations rurales à Saint Gilles Pligeaux, Goudelin, Pléguen (2 opérations), Collinée, Tréguier, Jugon les Lacs et Loscouet sur Meu pour 511 176 € et 3 aides directes liées aux opérations rurales, pour une somme globale de 50 730 €.



### 2.1.2. La rationalisation de l'intercommunalité

La mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par décision préfectorale du 29 décembre 2011 s'est poursuivie en 2014 :

- Les deux communes isolées, Mantallot et Perros-Guirec ont intégré respectivement la communauté de communes du Centre Trégor et l'annion Trégor Communauté au 1er janvier 2014. Une seule commune, l'île de Bréhat, reste isolée compte-tenu de son caractère insulaire.
- Six fusions de communautés d'agglomération ou de communes ont été réalisées.

À noter les décisions suivantes avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

- La création de Dinan Communauté, issue de la fusion de la Communauté de communes de Dinan et de la Communauté de communes du Pays d'Evran.
- L'augmentation du périmètre de la CIDERAL par sa fusion avec la Communauté de communes du Pays de Corlay et la Communauté de communes du Pays d'Uzel, l'inclusion des communes de Caurel, St-Guen et St-Gilles Vieux Marché (consécutivement à la dissolution de la Communauté de communes de Guerlédan) et Langast (à la suite de son retrait de la Communauté de communes du Pays de Moncontour).
- La constitution de Lannion Trégor Communauté issue de la fusion de Lannion-Trégor-Agglomération et de la Communauté de communes de Beg ar C'hra.

Par ailleurs, les décisions intervenues en 2014 avec prise d'effet au 1er janvier 2015 sont les suivantes :

- Lannion Trégor Communauté a fusionné avec la Communauté de communes du Centre Trégor par décision du 21 novembre 2014.
- la Communauté de communes de Guerlédan a été dissoute par décision du 1er janvier 2014 résultant du défaut d'accord pour fusionner avec la Cideral. Les 3 communes citées ci-dessus ont intégré la Cideral et les communes de Mûr-de-Bretagne et de St-Connec ont intégré Pontivy Communauté, dans le Morbihan.
- Les Communes de Plévin, Treffrin et Tréogan ont quitté la Communauté de communes du Kreiz Breizh pour rejoindre Poher Communauté située dans le Finistère.

Ainsi le département est passé en 3 ans de 38 à 30 communautés de communes ou d'agglomération, soit une réduction de 22%. Seules 23 d'entre-elles regroupent moins de 20 000 habitants.

La rationalisation du nombre de syndicats enregistrant 5 nouvelles dissolutions en 2014 porte à 49 le nombre total de dissolutions réalisées depuis l'adoption du schéma dont 37 effectuées dans le cadre du schéma et 12 réalisées en supplément. Dans ce domaine, une mention particulière doit être faite pour la création d'un syndicat mixte de traitement des ordures ménagères Kerval Centre Armor, par la fusion de quatre syndicats (SMETTRAL, SMICTOM des Châtelets, SMITOM de Launay-Lantic, SMICTOM du Penthièvre Mené.)

### 2.1.3. La sécurisation des actes

#### Le contrôle budgétaire

- 5 688 budgets -primitifs, comptes administratifs et décisions modificatives- ont été reçus par la préfecture en 2014,
- 284 actes soit près de 5 % ont été réformés après intervention du service,
- 4 155 ont été contrôlés soit 73 %,
- 419 actes hors budgétaires tels que délibérations d'affectation des résultats, d'approbation des comptes de gestion ou relatifs au FCTVA ont été réformés ou retirés,
- 4 procédures de mandatement d'office de dépenses obligatoires ont été diligentées,
- aucune saisine de la chambre régionale des comptes n'a été effectuée en 2014.

#### Le contrôle de légalité

La sécurisation juridique des actes des collectivités locales s'effectue à deux niveaux : d'une part au niveau du conseil, d'autre part à l'occasion du contrôle.



Illustration 9 : Contrôle de légalité



### Le conseil aux collectivités locales

On constate en 2014 une augmentation sensible du conseil délivré aux collectivités locales puisque 237 demandes de conseil ont été adressées par courriels au bureau du contrôle de légalité contre 131 en 2013. Cette tendance peut s'expliquer au moins partiellement par le renouvellement général des conseils municipaux qui a généré de multiples interrogations dans les collectivités. 149 interrogations ont porté sur le fonctionnement divers des institutions, dont l'octroi de délégations de signature, 64 sur l'application des règles de la commande publique, 18 sur la fonction publique territoriale et 6 sur l'urbanisme.

### Les principales thématiques de contrôle

L'urbanisme en lien avec la " loi littoral", le risque de submersion marine et le respect des dispositions des PLU

La commande publique au regard du respect des principes fondamentaux du code des marchés publics à savoir l'égalité de traitement, égalité d'accès, la transparence des procédures

La Fonction publique territoriale principalement le recrutement de contractuels, de collaborateurs de cabinet et leur régime indemnitaire

Les règles de coopération entre les personnes publiques -domanialité

	Nombre d'actes reçus	Nombre d'actes prioritaires reçus	Nombre d'actes prioritaires contrôlés*	Nombre de courriers (recours gracieux ou non)	Nombre de recours gracieux	Nombre de retraits	Nombre de contentieux
Commande publique	7 280	2 890	3 488*	59	18	12	0
Urbanisme	13 972	4 820	4 864*	83	17	5	10
Fonction publique territoriale	6 934	168	168	26	14	11	1
Autres	10 590	530	530	45	30	22	1
Total	38 776	8 408	9 050	213	79	50	12

\* : dont reliquat 2013

- 39,6 % des actes de commande publique reçus sont considérés comme prioritaires et 100 % d'entre eux ont fait l'objet d'un contrôle.
- 34,49 % des actes d'urbanisme reçus sont considérés comme prioritaires et 100 % d'entre eux ont fait l'objet d'un contrôle.
- seuls 2,4 % des actes de fonction publique territoriale sont considérés prioritaires. 98 % des actes transmis ne présentent pas d'enjeux.
- enfin 5 % des actes divers sont identifiés comme prioritaires.

213 lettres d'observations ayant ou non valeur de recours gracieux ont été adressées aux collectivités du département au titre du contrôle de légalité. Sur 79 recours gracieux, le taux de retrait s'est établi à 63,29 %. 12 contentieux seulement furent engagés en 2014.

### 2.2. La préservation de l'environnement et la valorisation des ressources

#### 2.2.1. La lutte contre les pollutions d'origine agricole et la préservation de la qualité de l'eau

La mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), pilotée par la DDTM, rassemble tous les services et organismes sous tutelle de l'État intervenant dans ce domaine et assure la coordination départementale des interventions des différents acteurs en matière de police de l'eau et de l'environnement. Elle s'est réunie quatre fois en 2014 dans sa formation « comité technique » et a fait l'objet de 15 réunions techniques. Le comité stratégique s'est réuni une fois pour définir les orientations et objectifs de l'année.



Illustration 10 : Lac de Guerlédan  
(Crédit photo : Office du tourisme de Guerlédan)

#### Lutte contre les pollutions d'origine agricole

##### Mise en oeuvre du nouveau programme d'action relatif à la directive nitrates

L'arrêté établissant le programme régional d'actions en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole a été signé le 14 mars 2014. Ce programme supprime un certain nombre de zonages et d'obligations. Il généralise la déclaration annuelle des flux d'azote (quantités d'azote épandues ou cédées). Près de 8600 exploitations sont concernées dans le département.



Illustration 11 : Panneau Danger Azote

### Contrôles

La DDTM réalise les contrôles des exploitations agricoles soumises au règlement sanitaire départemental et au régime de déclaration des installations classées. Les taux de contrôle dépendent des enjeux des différents territoires. Ils sont de 50 % de l'assiette par an pour les exploitations situées en bassin versant faisant l'objet du contentieux européen sur les eaux brutes (BVC), de 20 % pour les BVC régularisés, de 15 % pour les exploitations en bassin versant algues vertes, de 10 % pour les exploitations situées dans les bassins versants ayant retrouvé la conformité communautaire sur le paramètre nitrates.



*Illustration 12 : Contrôle d'exploitation  
(Crédit photo : bio66)*

À ce titre, 521 contrôles ont été réalisés par la DDTM en 2014. 325 d'entre eux soit 62 % étaient conformes, 93 soit 18 % ont donné lieu à un rappel à la réglementation, 101 soit 19 % à un arrêté de mise en demeure et 2 soit moins de 1 % ont donné lieu à un procès-verbal d'infraction puis à une transaction pénale.

69 exploitations n'étant pas en conformité avec la réglementation environnementale ont subi une réduction de leurs aides au titre de la politique agricole commune (PAC).

De plus, 229 contrôles ont été opérés sur le respect de l'obligation d'implanter un couvert végétal l'hiver et sur les conditions de destruction de ces couverts. Ils ont donné lieu à 31 arrêtés de mise en demeure, 3 procès-verbaux et 14 réductions d'aides au titre de la PAC.

Enfin, le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) a été réuni 11 fois en 2014 et a examiné 366 dossiers (442 en 2013). Les dossiers d'installations classées au titre de la protection de l'environnement (ICPE) constituent la majeure partie de ces dossiers (88,52 %) dont 13 dossiers d'ICPE industrielles et 311 dossiers d'ICPE agricoles, ces derniers représentant à eux seuls près de 85 % de l'ensemble des dossiers présentés en 2014 au CODERST. Il convient de noter la baisse du

nombre de dossiers présentés en raison de l'application des premières mesures de simplifications administratives.

### Police de l'eau

En 2014, la DDTM a instruit 9 dossiers en autorisation et 151 dossiers en déclaration (dont 42 avec prescriptions) dans le cadre de la réalisation de travaux ou d'activités pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau. 2 dossiers ont fait l'objet d'une opposition à déclaration.

Une action spécifique de contrôles des plans d'eau a donné lieu à 52 visites qui ont été suivies par 4 rapports de manquement.

Par ailleurs 22 visites concernant la gestion des eaux pluviales ont donné lieu à l'établissement de 7 rapports de manquements et 18 contrôles ont été réalisés sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement et dans des stations d'épuration.

La DDTM a instruit 241 bilans annuels de fonctionnement de stations d'épuration de plus de 200 équivalents-habitants (EH) transmis par les collectivités. 108 stations ont fait l'objet d'une demande de remise en conformité pouvant porter soit sur la réalisation de l'autosurveillance, soit sur une amélioration ou une sécurisation des performances épuratoires. 41 rapports de manquement ont été rédigés dont 13 pour des stations de plus de 2000 EH.

En 2014, 70 000 € ont été alloués à la surveillance du milieu hydraulique en eau douce et estuarienne (prélèvements et valorisation des résultats réalisés par la cellule qualité des eaux littorales de la DDTM) ainsi qu'aux missions de contrôle.

### Politique territoriale de l'eau

La DDTM a adressé au comité de bassin Loire-Bretagne son analyse sur le contenu du projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021.

Par ailleurs, dans le cadre du comité technique territorial « Vilaine et côtiers bretons », la DDTM s'est impliquée dans la construction du programme de mesures à réaliser (PDM) pour atteindre les objectifs définis du futur SDAGE.

Les élections municipales de 2014 ont reconfiguré les commissions locales de l'eau (CLE) des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE). La DDTM a organisé la mise à jour des arrêtés préfectoraux de composition des CLE des 5 SAGE relevant de la compétence du préfet des Côtes-d'Armor.

#### 2.2.2. La lutte contre les algues vertes

Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes prévu sur la période 2010-2015 comprend trois volets : l'amélioration des connaissances et la gestion des risques, le ramassage et le développement des capacités de traitement des algues échouées (volet dit « curatif ») et les actions menées afin de limiter les flux d'azote vers les côtes (volet dit « préventif »).



### Le volet curatif

#### Le ramassage

Les quantités d'algues vertes ramassées sur les plages costarmoricaines ont diminué significativement ces dernières années. Même si les phénomènes météorologiques intenses intervenus au cours de l'hiver 2013-2014 ont indéniablement favorisé la dispersion des stocks d'algues déjà faibles, les échouages ont baissé de 40 % environ sur les plages du département entre 2009 et 2013 et de 65 % environ entre 2009 et 2014.

Alors que 27 000 tonnes avaient été collectées en 2012 et 21 500 tonnes environ en 2013, seulement 13 500 tonnes l'ont été au cours de la campagne 2014 (dont 5 000 t. dans la baie de Saint-Brieuc et un peu plus de 7 000 t. dans la lieue de Grève).

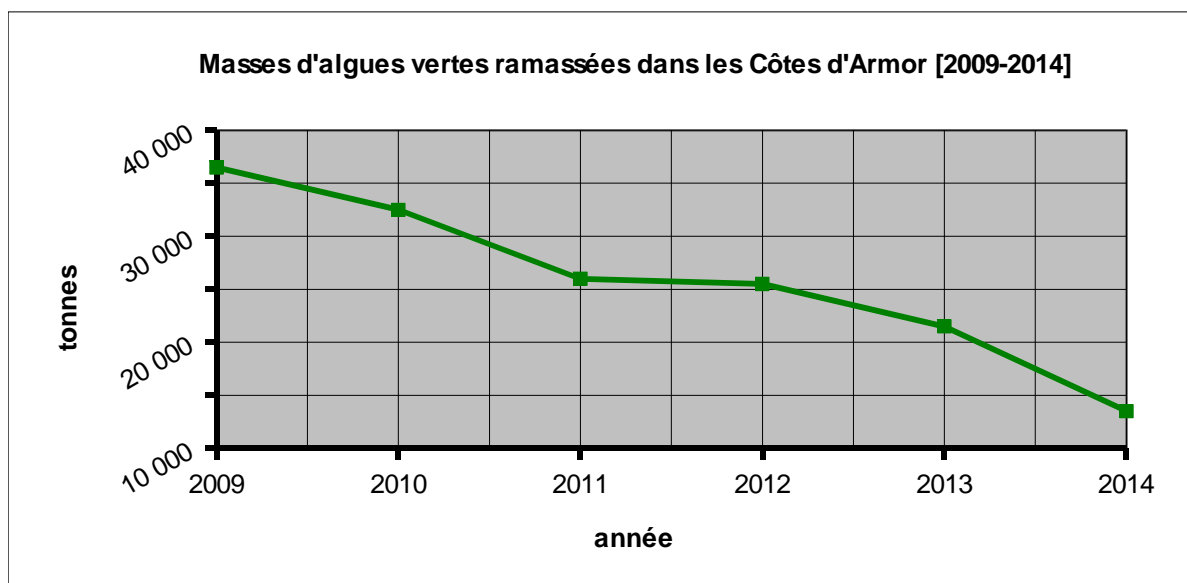


Illustration 13 : Masse d'algues vertes ramassées en Côtes d'Armor de 2009 à 2014

(Pour mémoire : la « saison » annuelle de ramassage s'étale approximativement du mois de mai au mois d'octobre).



Illustration 14 : Ramassage des algues vertes en baie de Lannion (Crédit photo : Ouest-France)



L'État qui prend partiellement en charge le coût de ramassage et de transport des algues vertes a versé en 2014, aux communes et structures intercommunales concernées, 635 000 € correspondant à la totalité des frais de ramassage et de transport et à un tiers environ des coûts de traitement.

### Le traitement

Le schéma de traitement des algues vertes en Bretagne a prévu la création de capacités nouvelles. Deux plates-formes sont opérationnelles.

L'unité de traitement confiné de Launay-Lantic (syndicat Kerval Centre Armor), qui traite la totalité des algues de la baie de Saint-Brieuc, permet de composter 25 000 tonnes d'algues durant la période d'échouages.



Illustration 15 : Installation du SMITOM Launay-Lantic (Crédit photo : MEDD)

La plupart des algues vertes ramassées dans la lieue de Grève font l'objet d'un traitement par épandage sur les terres agricoles dans un rayon de 20 km. Au moment des pics d'échouages ou en cas d'impossibilité d'épandre, les algues sont traitées par le SMITRED sur son site de Pleumeur-Bodou. En 2014 la capacité admissible de réception de cette unité de traitement était de 10 500 tonnes.



Illustration 16 : Installation du SMITRED à Pleumeur-Bodou (Crédit photo : Valorys)

### Le volet préventif

Outre la réorganisation des réserves foncières qui fait l'objet d'un suivi accru, ce volet a principalement pour objectif la réduction des flux de nitrates rejetés dans les baies identifiées comme étant les plus touchées par le phénomène.

Fondé sur les appels à projets par bassin versant, le plan de lutte, qui a vu le jour en 2010, a véritablement été lancé durant l'année 2011, année au cours de laquelle ont été signées les chartes de territoire des deux baies pilotes, celles de la lieue de Grève en baie de Lannion et de la baie de Saint-Brieuc. La dernière des trois chartes de territoire du département, la charte de la baie de la Fresnaye, a été signée en 2012.

Les bassins versants des Côtes d'Armor concernés par la mise en œuvre du plan de lutte contre les algues vertes sont tous couverts par un engagement entre cofinanceurs du plan de lutte et acteurs de la baie sur les objectifs et plans d'action retenus.

**Pour mémoire :** la réalisation de diagnostics individuels dans chaque exploitation agricole en vue d'identifier les actions à engager pour réduire les fuites d'azote constitue une étape préalable indispensable avant un éventuel engagement de l'exploitant par une charte individuelle. Les diagnostics sont réalisés par des techniciens formés et habilités.

	Nombre d'exploitants concernés	Nombre de diagnostics engagés ou réalisés (taux de réalisation)	Nombre de chartes signées ou en cours de signature (taux d'engagement)
<b>Baie de Saint-Brieuc</b> (données constatées fin 2014)	1 356	1 035 (76%)	867 (64%)
<b>Baie de Lannion - lieue de Grève -</b> (données constatées fin 2014)	148	127 (86%)	104 (70%)
<b>Baie de la Fresnaye</b> (données constatées fin 2014)	188	38 (20%) *	34 (18%)

\* Début des diagnostics fin 2013

L'accompagnement des agriculteurs s'est concrétisé en 2014 par l'engagement et le paiement par la DDTM de 523 400 € au titre de la coordination générale et 344 700 € l'animation collective.

En outre 44 dossiers ont fait l'objet d'aides à l'investissement pour un montant de 330 000 €, tous financeurs confondus.

### 2.2.3. Le développement de l'éolien

#### Éolien en mer

L'installation d'un parc de 100 éoliennes en mer, retenue par le gouvernement en avril 2012, en baie de Saint-Brieuc est un dossier stratégique pour le département. Elle représente un

investissement supérieur à 2 milliards d'euros. Ailes marines SAS, le maître d'ouvrage du projet, devait déposer officiellement ses demandes d'autorisation en octobre 2014.

Le Préfet de département coordonne les procédures réglementaires d'autorisation (loi sur l'eau, occupation du domaine public maritime) et facilite la concertation entre les principaux acteurs.

Des rencontres régulières avec le porteur de projet se sont régulièrement tenues depuis 2012 pour préciser la réglementation applicable.

L'année 2014 a été marquée par une demande de modification du projet introduite par Ailes Marines à la suite des études du sous sol sous marin qui ont révélé une épaisseur inattendue de sédiments nécessitant des profondeurs de forage plus conséquentes pour river les fondations des éoliennes.



Illustration 17 : Éolien en mer (Crédit photo : Rebel-Fotolia)

Le projet modifié passera de 100 à 62 éoliennes de 8 MW / unité au lieu de 5 MW / unité. Leur hauteur passera de 175 à 215 mètres au-dessus du niveau de la mer et les fondations « jackets » seront maintenues. Saint-Quay-Portrieux est confirmé port de maintenance ainsi que l'aire géographique d'implantation de 77 km<sup>2</sup>.

La demande de modification étant en cours d'examen au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE), le délai accordé à Ailes marines pour déposer ses demandes d'autorisation est fixé à octobre 2015.

En ce qui concerne l'infrastructure électrique reliant le parc éolien au réseau électrique terrestre, les procédures de consultation régies par la circulaire Fontaine relative au tracé et à l'atterrage du câble éolien ont été mises en œuvre en 2013 pour la définition de l'aire d'étude et la définition du fuseau de moindre impact.

Le MEDDE a donné son accord sur le fuseau proposé le 8 mars 2014.

La montée d'une contestation locale relative à l'atterrage du câble à Erquy a nécessité des réunions de concertation au cours de l'année 2014 afin d'apporter des précisions sur les émissions des champs électromagnétiques.

Enfin, l'instance de concertation et de suivi du projet a été réunie à 2 reprises en 2014, en février et en novembre 2014.

### Éolien terrestre



Le pacte électrique breton et le schéma régional éolien ( SRE) ont fixé des objectifs régionaux à atteindre d'ici 2020 pour l'éolien terrestre : 1 400 MW en 2015 et 1 800 MW en 2020.

Le SRE est une annexe du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) pour la Bretagne 2013-2018, entré en vigueur le 4 novembre 2013.



Illustration 18 : SRCAE Bretagne

L'objectif de 1 800 MW installés en 2020, qui concerne le moyen (>12m) et le grand éolien (>50m), représente la moitié de la puissance renouvelable électrique visée en 2020 toutes filières confondues et conditionne en bonne partie la réussite du Pacte électrique breton, pour son volet consacré aux énergies renouvelables et à l'atteinte d'un mix électrique fortement décarboné (objectif d'une production régionale renouvelable couvrant 34% de la consommation électrique régionale).



Illustration 19 : Éolien terrestre (Crédit photo : ERDF)



Dans les Côtes d'Armor, en fin février 2015, 215 éoliennes sont autorisées pour une puissance de 316,2 Mwe.

Parmi ces 215 autorisations, 83,25 % sont construites et fonctionnent, soit 179 éoliennes pour une puissance installée de 263,6MWe et 36 permis sont accordés pour une puissance de 62,6 MWe mais les éoliennes ne sont pas encore construites. Enfin, 27 demandes de permis sont déposées et en cours d'instruction. pour une puissance de 44,4 Mwe.

Au total, en puissance autorisée et en puissance raccordée, les Côtes d'Armor occupent le 2 ème rang en Bretagne derrière le département du Morbihan.



Illustration 20 : Éolien terrestre (Crédit photo : 20 min)

### 2.2.4. Gestion du domaine public maritime

La DDTM assure la gestion du domaine public maritime. En 2014 elle a traité 455 actes de gestion domaniale autorisant ou modifiant des occupations temporaires du domaine public maritime. Les contrôles diligentés ont donné lieu à 65 mises en demeure suivies d'une régularisation.

#### Zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL)

Conformément aux préconisations nationales, les collectivités sont incitées à la mise en place de zones de mouillages et d'équipements légers afin de regrouper le stationnement des navires de plaisance dans des conditions satisfaisantes, tant en ce qui concerne les usages nautiques que la protection de l'environnement.

En 2014 deux zones ont été créées, l'une sur la commune de Plougrescant (5 secteurs d'une capacité totale de 332 postes), la seconde sur la commune de Plestin-les-Grèves, avec la mise en place d'une centaine de postes de mouillage.



Sur la commune de PLEUBIAN, une zone d'hivernage a été créée pour 25 navires en modification d'une zone existante. Deux zones ont été renouvelées, à Lancieux pour 200 places sur 6 secteurs et à Plévenon pour 113 places.

Par ailleurs 221 autorisations pour des mouillages individuels ont été délivrées.

Fin 2014, plus de 77% des 4000 postes de mouillage existants sur le littoral étaient localisés à l'intérieur d'une zone organisée en équipements légers.

### Travaux sur le littoral

En 2014, 19 autorisations ont été accordées pour réaliser des travaux sur le littoral, dont l'allongement de la canalisation de rejet en mer de la station d'épuration de Pléneuf-Val-André et la reconstruction de la cale de la zone conchylicole de Jospinet à Planguenoual.

### Manifestations sportives

Au cours de l'année 2014, 18 autorisations de circulation sur le domaine public ou autorisations d'occupation maritime ont été délivrées pour des manifestations sportives, avec un développement sensible des activités de type « trail », tant en nombre d'événements que de participants.



Illustration 21 : Route du Rhum 2014 – Gilles Quénéhervé, directeur de cabinet, Pierre Lambert, préfet des Côtes-d'Armor  
2 novembre 2014 – Cap Fréhel (Crédit photo : SDCI 22)



Illustration 22 : Visite d'un point de contrôle vitesse par Gilles Quénéhervé, directeur de cabinet du préfet  
(Crédit photo : SDCI 22)

### 3. Garantir la sécurité des personnes et des biens

#### 3.1. Ordre public et lutte contre la délinquance

La mission de sécurité publique dans le département des Côtes d'Armor est assurée par la Police Nationale (260 policiers) sur un territoire qui, outre Saint-Brieuc, comprend les communes de Languieux, Trégueux, Ploufragan et Plérin (périphérie briochine) et Lannion (située au nord-ouest du département), et par la Gendarmerie Nationale (695 gendarmes) sur le reste du territoire.

##### 3.1.1. Le bilan chiffré

Le département des Côtes d'Armor placé dans le contexte national, régresse en 2014 dans tous les types de délinquance observés.

Classement national des départements par nombre de faits de délinquance par habitant  
(le 96<sup>ème</sup> est celui où la délinquance est la plus faible)

	2011	2012	2013	2014 *
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)	88 <sup>ème</sup>	84 <sup>ème</sup>	85 <sup>ème</sup>	83 <sup>ème</sup>
Atteintes aux biens (AAB)	75 <sup>ème</sup>	79 <sup>ème</sup>	84 <sup>ème</sup>	80 <sup>ème</sup>
Escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)	87 <sup>ème</sup>	77 <sup>ème</sup>	79 <sup>ème</sup>	75 <sup>ème</sup>

\* : le classement pour l'année 2014 s'arrête au mois de novembre

Toutefois les chiffres de l'année 2014 traduisent une augmentation de l'ensemble des indicateurs de délinquance dont celui des atteintes volontaires à l'intégrité physique (+ 10,50%) qui peut vraisemblablement être nuancé notamment par le fait que nombre de ces violences relève de la sphère intrafamiliale, plus fréquemment signalés aujourd'hui que dans le passé.

S'agissant de l'augmentation des atteintes aux biens (+ 6,28%), la progression plus élevée sur le premier semestre 2014 présente pour les seuls cambriolages un fléchissement à partir d'octobre à mettre en regard du démantèlement de bandes organisées venant des pays de l'Est de l'Europe.





	2011	2012	2013	2014	Variation % par rapport à 2013
Délinquance de proximité	6 730	6 958	6 675	7 003	 + 7,42 %
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)	1 960	2 342	2 439	2 694	 + 10,50 %
Atteintes aux biens (AAB)	12 074	11 805	11 435	12 153	 + 6,28 %
Escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)	2 071	2 036	2 224	2 530	 + 13,76 %



Illustration 23 : Opération de lutte contre la délinquance par la Police nationale à Plérin (Crédit photo : SDCI22)

### L'analyse de l'activité des services

L'analyse de l'activité des services repose sur l'évaluation du nombre d'infractions révélées par l'action des services (IRAS) et sur les taux d'élucidation (TE) :

	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Évolution 2012/2013
IRAS	1 369	1 511	1 589	1 606	+ 1,07 %
TE AVIP	83,16 %	76,60 %	78,84 %	75,35 %	- 3,49 pts
TE AAB	23,28 %	22,35 %	19,44 %	20,15 %	+ 0,72 pts
TE EIEF	76,34 %	56,93 %	55,58 %	53,75 %	- 1,83 pts

Il convient de souligner que le taux de présence des policiers sur la voie publique dans notre département est le plus élevé de France.

#### 3.1.2. L'organisation des moyens de lutte contre la délinquance

La lutte contre la délinquance menée dans les Côtes d'Armor en 2014 se caractérise par :

- une très forte présence sur la voie publique des deux forces (police et gendarmerie) qui conduit à une hausse du nombre d'infractions révélées par l'activité des services,
- des missions permanentes de sécurité publique et de renseignement par un maillage territorial garantissant un déploiement adapté des forces,
- la systématisation des interventions de la police technique et scientifique,
- des actions judiciaires en coopération avec la Direction Interrégionale de la Police Judiciaire et le Groupe d'Intervention Régional (GIR) (saisie des avoirs criminels en hausse),
- la lutte contre les conduites addictives : action quotidienne contre la consommation de stupéfiants par les lycéens (contrôles multipliés et séances de prévention), lutte contre les trafiquants (groupe d'enquêteurs dédiés) et sensibilisation des populations les plus vulnérables par des formateurs relais anti-drogues,
- une attention portée spécialement sur les phénomènes de violences, dont ceux liés à la consommation excessive d'alcool et ceux causés par la possession d'armes,
- une Cellule Anti-Cambriolages commune Police /Gendarmerie pour combattre spécialement les vols par effraction et les recels d'objets volés,
- un système permanent d'échanges de renseignements opérationnels entre les deux forces.

Des réunions « police » sont organisées toutes les semaines sous l'égide du Préfet, en présence des responsables de tous les services en charge des questions de sécurité, afin d'opérer un point de situation actualisé et d'évoquer les actions menées.



### 3.1.3. Des outils de prévention de la délinquance

#### La vidéoprotection



La vidéoprotection, soumise à autorisation préfectorale, après avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection, permet à la fois de prévenir la délinquance et de faciliter l'intervention des forces de l'ordre ainsi que l'identification des auteurs d'infractions dans le cadre de poursuites judiciaires.

En 2014, 184 autorisations d'installation d'un nouveau système de vidéoprotection ont été délivrées, 13 pour modification d'installation et 13 pour un renouvellement. En outre, plusieurs communes du département ont décidé de créer une commission de déontologie chargée de contrôler l'usage qui est fait de cet outil. Au total 19 collectivités -communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont adopté depuis 2001 ce système pour assurer la protection de leurs équipements et de la voie publique.

#### Le conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes

Cette instance concourt à la mise en œuvre dans le département des politiques publiques dans ces domaines. L'ensemble des acteurs : représentants des services de l'État, de la justice, des collectivités territoriales et d'associations a été réuni le 15 décembre 2014 à la préfecture pour un bilan d'étape du plan départemental de prévention de la délinquance (2014/2017) adopté en 2013. Pour rappel, ce plan s'articule autour de 3 axes, la prévention de la délinquance des jeunes, la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales et l'aide aux victimes et l'amélioration de la tranquillité publique.

L'année 2014 a donné lieu à la création d'un poste d'intervenant social à la gendarmerie de Dinan et à la signature d'une convention départementale relative au traitement des plaintes, des mains courantes, des procès-verbaux de renseignement judiciaire en matière de violences intra-familiales.

#### Les conseils intercommunaux ou locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD /CLSPD)

A l'échelon local, il appartient au maire (ou président de communauté de communes) de piloter la politique de prévention de la délinquance et de présider son instance représentative. La gouvernance locale de la prévention de la délinquance est assurée par 4 CISPD : Saint-Brieuc agglomération, Guingamp communauté, Lannion Trégor agglomération, Dinan et communes voisines (en cours de constitution). 3 CLSPD (Lamballe ; Loudéac et Paimpol) complètent ce dispositif qui couvre un territoire où résident plus de 285 000 habitants soit environ 50 % de la population costarmoricaine.

Les CISPD de Lannion et de Guingamp, et les CLSPD de Paimpol et de Lamballe ont adopté de nouveaux contrats locaux de sécurité.





Illustration 24 : Jean-Paul Mosnier, sous-préfet de l'arrondissement de Guingamp, Yannick Echevest, vice-président de Guingamp communauté, Stéphane Tourtin, commandant de la compagnie de gendarmerie, et Yannick Henrion, coordinateur enfance-jeunesse à Guingamp communauté, ont présenté le nouveau dispositif mis en place pour la soirée du 19 décembre (Crédit photo : Ouest-France)

### Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)



Illustration 25 : Fonds interministériel de prévention de la délinquance

En 2014, l'État a soutenu à hauteur de 200 714 € sur le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) les actions suivantes qui contribuent à la mise en œuvre de la politique de prévention de la délinquance :

- programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance : 90 156 € (33 actions)
- programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales et l'aide aux victimes : 85 950 € (17 actions)
- programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique : 20 347 € (6 actions)
- soutien et ingénierie de projets : 4 261 € (1 action)

### La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

Elle a contribué en 2014, avec une dotation globale de 71 500 €, au financement d'actions de prévention des risques. Cette dotation a été répartie selon les thématiques suivantes :

- réduction des risques auprès des publics fragilisés : 7 680€ (4 actions),
- prévention des conduites addictives auprès des jeunes : 5 800€ (4 actions),
- animation du réseau et formation des acteurs : 15 500€ (3 actions),
- information et sensibilisation des parents, soutien à la parentalité : 6 500€ (2 actions),
- mobilisation du milieu professionnel : 6 265€ (3 actions),
- application de la loi : 18 255€ (7 actions),
- réduction des risques en milieu festif / 11 500€ (3 actions).



Illustration 26 : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

#### 3.1.4. Des actions de communication pour prévenir la délinquance

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017, les trois orientations stratégiques définies et destinées à :

- éviter le basculement et l'enracinement des jeunes dans la délinquance,
- prévenir les violences faites aux femmes, les violences intra-familiales,
- améliorer la tranquillité publique,

ont donné lieu en 2014 à la mise en œuvre par les différents services de l'État et associations partenaires à de nombreuses actions de communication à vocation sécuritaire d'une part en direction du public jeune via:

- les rencontres de la sécurité en octobre 2014 pour une sensibilisation d'environ 2500 jeunes aux risques des conduites addictives et aux dangers de la route en général, réalisées dans une vingtaine de collèges et lycées du département. Cette manifestation phare s'ajoute aux interventions sur le thème des conduites addictives qui se déroulent tout au long de l'année dans les établissements scolaires.



Illustration 27 : Présentation des missions des CRS au collège Eugène Guillevic de Ploeuc sur Lie  
8 octobre 2014 (Crédit photo : SDCI22)

- une dizaine de soirées repas de classes et soirées étudiantes organisées dans les centres- villes de Dinan, Guingamp, Lannion et Saint-Brieuc ont permis une sensibilisation de quelque 5 000 jeunes – de 15 à 22 ans- aux risques liés à la consommation d'alcool.

D'autres actions de communication ont permis par ailleurs d'atteindre un large public via :

- une participation à la foire exposition de Saint-Brieuc (6000 visiteurs) -pour la 4<sup>ème</sup> année- sur la lutte contre l'insécurité routière et les moyens de répression mis en œuvre avec des simulateurs de conduite, la présentation des drogues et de leurs risques ainsi que la présentation de véhicules de police et gendarmerie.





Illustration 28 : Stand du ministère de l'intérieur à la foire exposition des Côtes d'Armor – 12 Sep. 2014  
 (Crédit photo : SDCI22)

- deux campagnes radiophoniques pour la lutte contre les cambriolages conduites en octobre et décembre 2014, 480 spots radiophoniques diffusés par les radios locales Hit West, Virgin radio, Radio Bonheur, Radio Montagnes Noires, Variation et Radio douceur Carhaix.
- en parallèle, 3000 « tracts cambriolage » ont été distribués par la police et la gendarmerie.

**COORDONNEES UTILES**

**POLICE et GENDARMERIE  
sont à votre disposition**

**Commissariat de St-Brieuc**  
02.96.77.29.00  
**Gendarmerie de St-Brieuc**  
02.96.01.50.00

**Commissariat de Dinan**  
02.96.87.74.00  
**Gendarmerie de Dinan**  
02.96.39.01.72

**Commissariat de Lannion**  
02.96.46.69.50  
**Gendarmerie de Lannion**  
02.96.37.03.78

**Gendarmerie de Guingamp**  
02.96.43.71.14

*N'hésitez pas  
à leur demander conseil*

Plaquette réalisée par la Préfecture des Côtes-d'Armor

**DE BONS REFLEXES**

Le signalement des personnes (nombre, sexe, apparence, taille, corpulence, teinte des cheveux, tenue vestimentaire) et des véhicules (type, marque, couleur, numéro d'immatriculation) est capital pour l'enquête.

Habituez-vous à identifier et retenir les aspects physiques et la tenue vestimentaire des personnes.

Ne pas hésiter à appeler le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie et à communiquer ce qui a été vu ou entendu : la patrouille la plus proche sera alors immédiatement orientée vers vous pour procéder au contrôle des suspects et recueillir discrètement votre témoignage.

**Un HOME JACKING : c'est quoi ?**

*Les voleurs s'introduisent dans le domicile de leur victime (généralement sans violences) et dérobent les clés de la voiture posées dans l'entrée, avec le sac à main, et notamment le téléphone*

→ Verrouillez portes et fenêtres la nuit, même si vous êtes dans votre résidence.  
 → Ne laissez pas en évidence les clés de votre automobile, le sac à main, le téléphone portable, dans l'entrée de votre habitation (rangez-les dans un endroit discret).



**CAMBRIOLAGES...  
SOYEZ ACTEURS de votre SECURITE**



**Une vie a bien plus de valeur  
que n'importe quel bien**

\*\*\*\*\*

**Ne défendez jamais vos biens  
au péril de votre vie**

Illustration 29 : Recto du tract de lutte contre les cambriolages (Crédit photo : SDCI22)

## 3.2. La sécurité routière

### 3.2.1. Bilan chiffré

Le bilan d'accidentologie est plutôt favorable au département en 2014 avec une année dans le prolongement d'une décennie de diminution du nombre de victimes de la route.



Illustration 30 : Michel Laborie, sous préfet de l'arrondissement de Dinan participe à une opération de contrôle de gendarmerie – 30 août 2014 - (Crédit photo : Le Télégramme)

Depuis dix ans, la mortalité sur les routes a baissé de 34 % dans le département des Côtes d'Armor. Seule l'année 2008 a enregistré un résultat « en rupture » avec la tendance continue à la baisse, au cours de laquelle on a déploré un accident mortel avec 4 morts.

Les chiffres de l'année 2014 prolongent cette tendance avec 33 décès constatés contre 35 en 2013. Toutefois on déplore une augmentation du nombre des accidents corporels (+8%) et des hospitalisations (+13%) par rapport à l'année précédente.

### 3.2.2. Les contrôles des forces de l'ordre

Des opérations de contrôle (alcoolémie, stupéfiants, vitesse) ont permis d'obtenir des résultats probants puisque la tendance haussière du nombre de tués sur les routes s'est inversée au cours de l'été. Un renforcement des contrôles routiers a été mis en place durant l'été. Des résultats très favorables ont été enregistrés en août 2014, avec une diminution des décès par accidents (- 6 tués) par rapport à 2013.

#### Immobilisations administratives de véhicules



L'immobilisation administrative de véhicules est un nouvel outil à visée préventive dont dispose le préfet pour éviter les accidents. Elle a pour but de protéger l'ensemble des usagers de la route des conducteurs qui méconnaissent les règles de la sécurité routière, en les empêchant de prendre le volant lorsqu'ils ne sont pas en état de conduire.

Le dispositif issu de la Loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure, dite « LOPPSI 2 », permet au préfet d'immobiliser un véhicule pendant sept jours quand l'un des sept délits visés à l'article L.325-1-2 du code de la route est constaté même si le conducteur du véhicule n'en est pas propriétaire. Dans ce cas, le véhicule est mis en fourrière. L'immobilisation peut être



prolongée par le Procureur de la République dans l'attente du jugement de l'infraction constatée. Dans le cas contraire, le véhicule est restitué à son propriétaire. Au titre de 2014, 102 procédures d'immobilisations ont été prises.

Les infractions constatées le plus fréquemment sont :

- la conduite d'un véhicule sans être titulaire du permis de conduire correspondant (article L.221-2 du code de la route),
- la conduite d'un véhicule malgré une décision judiciaire d'annulation, de suspension ou d'interdiction d'obtenir la délivrance du permis (article L.224-16 du code de la route),
- la récidive de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ou sous l'emprise de stupéfiants (articles L.234-12 et L.235-4 du code de la route),
- la récidive de grand excès de vitesse (>50 km/h) (article L.413-1 du code de la route).

### 3.2.3. Actions de prévention en matière de sécurité routière en 2014

- Organisation d'une journée destinée aux motocyclistes pour perfectionner leur conduite et leur permettre d'appréhender les risques liés à la pratique de la moto
- Actions de prévention dans les collèges et lycées du département
- Sensibilisation sur la sécurité des agents du conseil général travaillant sur les chantiers routiers
- Soirées repas de classe et soirées étudiantes : en vue de sensibiliser les jeunes aux risques liés aux conduites addictives
- Participation à la foire agricole « Les Terralies » à Saint-Brieuc du 23 au 25 mai 2014 dans le cadre d'un partenariat Préfecture, pôle sécurité routière, Groupama pour une sensibilisation du public aux risques routiers lors de dépassements d'engins agricoles et un rappel, pour les agriculteurs, des dispositifs de signalisation obligatoires sur les ensembles agricoles. 1 500 personnes ont pu observer des maquettes de reconstitution d'accidents



Illustration 31 : Passage de Karine Le Marchand sur le stand « Sécurité routière des Terralies (Crédit photo : SDC122)

- Forum de la sécurité routière en juin 2014 organisé dans la Galerie commerciale « Les champs » à Saint-Brieuc sous partenariat Préfecture, pôle sécurité routière, SDIS, DDSP, Objectif autonomie et Groupama, pour une sensibilisation des jeunes aux risques liés aux conduites addictives en vue d'éviter le renouvellement du drame de 2008 au cours duquel 4 jeunes sont décédés lors d'un accident de la route après leurs épreuves d'examen au baccalauréat
- Près de 400 jeunes de 17 à 22 ans ont visité les stands de simulateurs de conduite (2 roues et voiture), désincarcération de véhicule et de présentation des drogues et de leurs risques. La participation financière de Groupama Loire Bretagne a permis de faire gagner par tirage au sort : 2 x 1200€ (équivalent à 2 permis de conduire), des tablettes tactiles et des stages de conduite
- 4<sup>ème</sup> participation à la foire exposition de Saint-Brieuc avec des stands de simulateurs de conduite (2 roues), la présentation des drogues et de leurs risques ainsi que la présentation de véhicules gendarmerie et police. Un jeu concours a été organisé en partenariat avec Groupama Loire Bretagne, pour le financement des lots (3 smartphones par jour) et le prêt du véhicule auto-test ceinture
- Opération de sensibilisation envers les étudiants organisée en novembre 2014 au restaurant universitaire de Saint-Brieuc par la préfecture et l'association « Mélodie les clés pour la vie » pour lutter contre l'insécurité routière et les conduites addictives. Environ 300 étudiants ont pu tester le parcours « lunettes alcoolémie », recevoir de la documentation et des éthylotests
- Plusieurs spots de sensibilisation ont été diffusés sur les radios locales
- En décembre pour prévenir les accidents lors de conditions météorologiques dégradées (verglas)
- En novembre, pour prévenir les accidents de seniors à l'approche de l'hiver et pendant les fêtes de fin d'année sur l'alcool au volant

### 3.2.4. La mission relative aux taxis

Depuis 2013, les services de la sous préfecture de Lannion assurent pour la totalité du département l'ensemble des missions afférentes à la réglementation de la profession de taxi. Ainsi en 2014, les services ont organisé l'examen de capacité professionnelle de chauffeur de taxi pour 119 candidats (129 en 2013), délivré 139 cartes professionnelles de taxi.



Illustration 32 : Taxis devant la préfecture (Crédit photo : Ouest France)

Par ailleurs, ils ont traité 50 demandes d'autorisation de stationnement, après avis de la commission départementale des taxis et voitures de petite remise.

### 3.3. La prévention des risques

#### 3.3.1. La commission de sécurité

Le département des Côtes d'Armor compte environ 2 200 établissements recevant du public (ERP) qui sont assujettis à des visites périodiques par la commission de sécurité, laquelle vérifie que les dispositions réglementaires en matière de sécurité incendie sont bien respectées.



Illustration 33 : Visite de Saint Quay Portrieux par Gérard Derouin, secrétaire général de la préfecture  
(Crédit photo : Mairie de Saint Quay Portrieux)

En 2014, ces établissements ont donné lieu à 496 visites de la commission de sécurité. A la fin de l'année, 111 ERP soit 5% étaient sous avis défavorable. Diverses actions ont été entreprises auprès des maires concernés pour les inciter à prendre les dispositions de nature à lever ces avis défavorables (réunions, courriers de sensibilisation, mises en demeure, fermetures administratives).

#### 3.3.2. Plans et exercices

L'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) aux situations de crise s'appuie sur un dispositif de planification comportant des dispositions générales qui s'appliquent quelle que soit la nature des événements et des dispositions spécifiques adaptées aux situations ou installations particulières.

L'ensemble de cette organisation doit faire l'objet d'une mise à jour régulière. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2014, 4 plans ont été rédigés ou mis à jour dans des domaines très divers tels que la pandémie grippale, le PPI Titanobel de Plévin, le PPI Distrivert de Glomel, le stade du Roudourou à Guingamp et le plan grand froid.



Illustration 34 : Exercice de transport de matières radiologiques à Saint Brieuc – 7 février 2014  
(Crédit photo : SDCI 22)

Au cours de l'année, **6 exercices** ont été organisés pour tester le dispositif ainsi mis en place, tels que le traitement d'incidents graves dans des sites industriels, l'alerte de la population, la recherche d'un avion s'étant crashé ou également un accident impliquant un transport de matières radioactives. Chaque exercice donne lieu à un retour d'expérience destiné à améliorer les dispositifs.

### 3.3.3. Grands rassemblements

Au cours de l'année 2014, la préfecture a supervisé la tenue de 15 grands événements dont Art Rock à Saint-Brieuc, la route du Rhum au cap Fréhel, la fête des remparts à Dinan, la fête de la coquille à Erquy, la fête de la pomme de terre à Ploeuc-sur-Lié et le festival de Bobital.



Illustration 35 : Édition Art Rock 2014 (Crédit photo : Cob FM)



### 3.3.4. Catastrophes naturelles et inondations

L'hiver 2013/2014 a été marqué par une succession de tempêtes aux noms de Petra, Qumaira Ruth, Ulla ou Christine qui ont occasionné des dégâts importants. Sur les 57 demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle déposées, 26 ont fait l'objet d'un avis favorable, 31 d'un avis défavorable.

La DDTM a réalisé le recensement et la hiérarchisation des dégâts causés par ces tempêtes puis géré les dossiers de financement des travaux de réparation. 31 sites ont été identifiés sur 16 communes. Au final, 98 000 € de subventions ont été accordés à 12 collectivités.

Au regard de l'érosion du trait de côte, avec l'appui du CEREMA, la DDTM a assisté la commune de Trégastel pour la réalisation d'une expertise morphodynamique qui a abouti à la définition de travaux de protection et d'aménagement de la Grève Rose (projet estimé à environ 700 000 €).

S'agissant de la recherche d'amélioration du dispositif de surveillance des crues, dans un département caractérisé par une multitude de petites rivières qui rendent difficile l'anticipation du niveau des eaux, un travail partenarial a été engagé en 2014 par le SIACEDPC, la DDTM et la DREAL afin d'améliorer l'anticipation des inondations et la prise en charge de ce type de crise.

C'est ainsi que la mission « référent départemental inondation » assurée par la DDTM est en cours de structuration et qu'un mode de surveillance des crues est entré en phase de test. Il a vocation à être intégré dans le dispositif « vigicrue » qui permet de diffuser l'information sur le risque de crues et est relayé par Météo-France dans le cadre de la vigilance météorologique.



Illustration 36 : Visite de Gilles Quénéhervé, directeur de cabinet à Saint Caradec – 7 février 2014  
(Crédit photo : Le Télégramme)

### 3.3.5. Mission secourisme

#### Organisation du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)

Depuis 2012, la sous préfecture de l'arrondissement de Lannion réceptionne et instruit, pour l'ensemble du département les dossiers de candidature à l'examen du BNSSA. En lien avec la DDCCS, elle coordonne l'organisation matérielle des épreuves et assure le secrétariat de l'examen. En 2014, elle a organisé 3 examens du BNSSA, géré 128 dossiers d'inscription et délivré 64 diplômes.

Par ailleurs ce service qui établit pour une durée de 2 ans, les agréments et renouvellements d'agréments des organismes habilités à effectuer des formations au brevet national de moniteur des premiers secours et au BNSSA a délivré, en 2014, 6 renouvellements d'agrément et autorisé 7 dérogations au BNSSA pour des exploitants de piscines et clubs de plage.

### 3.3.6. L'utilisation des explosifs et des feux d'artifices

L'utilisation, la détention d'explosifs et de feux d'artifices ainsi que leur transport requièrent une autorisation préfectorale. En 2014, pour l'ensemble du département, la sous-préfecture de Lannion a délivré les autorisations suivantes :

	Autorisation d'utilisation d'explosif	Certificat d'acquisition de 500 détonateurs	Habilitation à l'emploi des produits explosifs	Autorisation individuelle d'exploitation d'un dépôt permanent de produits explosifs	Agrément d'un préposé intervenant dans un dépôt permanent de produits explosifs
2014	9	39	15	1	8
2013	15	32	14	6	15

En 2014, l'activité du service pour les feux d'artifice s'est répartie comme ci-après entre les attestations déclaratives qui sont délivrées à l'organisateur (un comité des fêtes ou une mairie) pour la réalisation de spectacles pyrotechniques après instruction des services compétents et les arrêtés portant agrément relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement destinés à être lancés par un mortier.

	Nombre d'attestations déclaratives	Nombre d'agréments artificiers C2 C3 valables 5 ans	Nombre d'agréments artificiers C4-T2 Niveau 1 valable 5 ans	Nombre d'agréments artificiers C4-T2 Niveau 2 valable 2 ans
2014	174	6	1	15
2013	157	18	7	33

### 3.3.7. La police de l'air

L'utilisation de l'espace aérien pour des survols à basse altitude par des avions, hélicoptères ou ULM pour l'organisation de manifestations aériennes d'importance variable ou encore pour la création d'hélisturfaces temporaires et la création de plate-formes de décollage doit répondre à une réglementation spécifique mise en œuvre par les services de l'aviation civile. Dans les Côtes d'Armor, les diverses autorisations et habilitations requises sont diligentées depuis juin 2014 par les services de la sous-préfecture de Lannion.



Illustration 37 : Aéroport de Lannion (Crédit photo : Le Télégramme)

Le nombre de demandes reste stable en 2014 au regard de l'année précédente pour les manifestations aériennes (8 dont 6 de petite importance) et le survol des agglomérations et rassemblement de personnes (8 en 2014).

En revanche, les demandes d'utilisation d'aéronefs télé-pilotés captifs ou non captifs en zone peuplée ont connu une augmentation très significative avec 93 demandes en 2014 (pour 7 en 2013) dont 85 % concernent des demandes pour l'observation et la formation à l'observation par l'utilisation de drones pour des scénarii de type S-1 à S-3.

Pour les activités particulières, qui ne sont ni du loisir ni de la compétition, la réglementation identifie des classes de machines en fonction de la masse et quatre scénarii d'utilisation type (en vue ou non du pilote, à plus ou moins grande distance, hors agglomération et rassemblements ou non), pour lesquelles des limites sur les masses des machines sont fixées, des compétences sont définies pour les télé-pilotes. Une obligation est faite à l'opérateur de décrire dans un manuel d'activités les dispositions qu'il prend pour garantir la sécurité des biens et personnes au sol et des autres aéronefs. Les cas hors scénarii peuvent faire l'objet d'une autorisation suite à la démonstration du respect des conditions de sécurité spécifiques fixées en fonction des caractéristiques de l'opération..





Illustration 38 : Respect strict des règles de survol au -dessus du lac de Guerlédan (Crédit photo : Ouest-France)

### 3.4. Protéger les salariés

#### 3.4.1. La nouvelle organisation de l'inspection du travail

La réforme de l'inspection du travail a été mise en place le 1er octobre 2014 avec pour objectif d'agir de manière plus collective en impliquant tous les échelons de son organisation et de concentrer une partie de son action au profit des plus démunis.

Les nouvelles unités de contrôle territoriales (UC) sont constituées de 8 à 12 sections (une section 1 agent de contrôle) et d'un secrétariat. Elles sont animées par un responsable chargé de faire vivre le collectif de travail.

Le département des Côtes d'Armor dispose désormais de 2 unités de contrôle :

- UC Est : 11 sections dont 3 sections agricoles,
- UC Ouest : 8 sections.

Parmi les 16 sections à compétence interprofessionnelle, 2 prennent en charge le secteur maritime, 1 le transport ferroviaire, 2 sont des sections « renfort ».

En matière de lutte contre le travail illégal, une organisation particulière a été mise en œuvre :

- au niveau national, un groupe de contrôle, d'appui et de veille,
- au niveau régional, une unité d'appui et de contrôle de lutte contre le travail illégal (URACTI),
- dans les Côtes d'Armor, 1 section relève de l'UC régionale en charge de la lutte contre le travail illégal.



Cette réforme confirme les grands enjeux de l'inspection du travail à savoir la protection de la santé des personnes au travail, de leur intégrité physique et mentale, la lutte contre le travail illégal, l'appui au dialogue social. Les missions de l'inspection du travail à travers le contrôle de l'application du droit du travail, l'information des salariés et de leurs représentants, celle des employeurs sur leurs droits et obligations, la conciliation amiable entre les parties en cas de conflit collectif restent inchangées.

La garantie de l'indépendance de l'inspection du travail demeure ainsi que le libre choix des suites à donner aux contrôles et la confidentialité des plaintes.

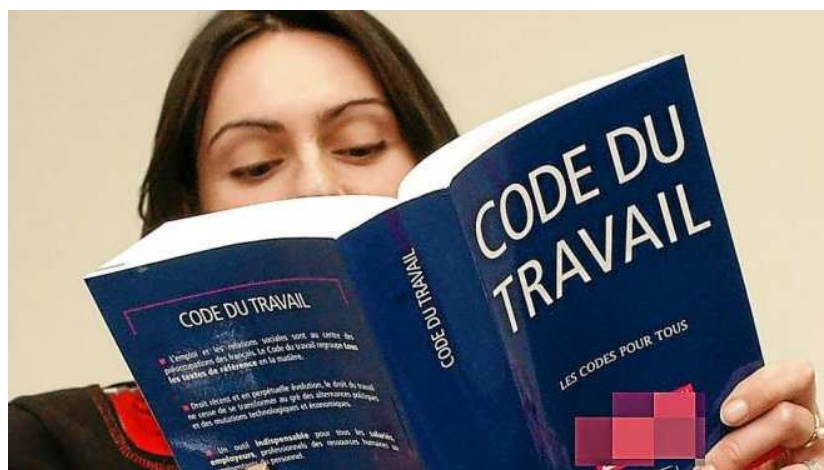


Illustration 39 : Respect du code du travail (Crédit photo : Le Télégramme)

Par ailleurs, grâce à son organisation territoriale, le système d'inspection du travail reste un service de proximité, essentiellement interprofessionnel. Le service de renseignement demeure un service de proximité pour les usagers, les spécificités de secteurs (agriculture, transports, maritime) sont prises en considération.

### 3.4.2. La négociation collective dans l'entreprise et le dialogue social territorial

Au titre du dialogue social territorial, l'intervention de l'inspection du travail vise, d'une part à veiller à la mise en place et au bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel (IRP), d'autre part à dynamiser la négociation collective au niveau local.

S'agissant de ce dernier point, l'action des services a notamment concerné le secteur agricole avec la présidence des commissions mixtes départementales et l'animation de la Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CPHSCT) en agriculture.

Les négociations au sein des deux commissions départementales « Polyculture Elevage » et Horticulture » ont ainsi conduit à la conclusion d'avenants aux conventions collectives portant sur les salaires.

La CPHSCT permet aux petites entreprises des secteurs de la production agricole qui n'ont ni délégué du personnel ni CHSCT propre, de bénéficier d'une instance de concertation et de réflexion entre les partenaires sociaux. Cette concertation a notamment donné lieu à l'organisation d'actions de prévention sur la conduite des engins agricoles : élaboration de

fiches techniques et organisation d'une journée de sensibilisation à la Maison Familiale Rurale de Loudéac.

### 3.4.3. La lutte contre le travail illégal

L'intervention des services de l'inspection du travail a également porté sur la lutte contre le travail illégal. A ce titre, le recours aux Prestations de Service Internationales (PSI) constitue une cible prioritaire inscrite au plan national de lutte contre le travail illégal. Cette action est menée à la fois de façon individuelle et de façon concertée, dans le cadre du Comité départemental de lutte contre la Fraude (CODAF).



Illustration 40 : Comité opérationnel départemental anti fraude

Dans les Côtes d'Armor comme aux plans régional et national, le recours aux entreprises étrangères intervenant dans le cadre du détachement de travailleurs se développe depuis plusieurs années. Ces pratiques touchent tous les secteurs d'activité y compris ceux où les professionnels peinent à recruter de la main-d'œuvre locale, dans des conditions respectueuses de la réglementation et des conventions collectives, compte tenu parfois de la pénibilité des activités concernées.

En 2014, l'Unité territoriale de la DIRECCTE des Côtes d'Armor a recensé 1284 détachements (un travailleur étranger pouvant faire l'objet de plusieurs détachements). Les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et du BTP ont été davantage touchés par cette pratique pour laquelle les travailleurs sont, à 80%, d'origine roumaine, bulgare et polonaise.

Les infractions constatées à l'occasion de ces contrôles, ont porté sur :

- la fraude à l'établissement lorsque l'activité du prestataire n'est pas significative voire inexistante dans le pays dans lequel il est établi,
- le travail dissimulé dès lors que les salariés détachés n'ont pas été déclarés dans le pays dans lequel est établi leur employeur,
- le prêt illicite de main d'œuvre lorsque les salariés détachés travaillent dans des conditions caractérisant une relation de travail salariée avec l'entreprise utilisatrice établie en France,
- le marchandage, lorsque les salaires ou les conditions de travail des salariés détachés sont moins favorables que celles de salariés employés par des entreprises établies en France.

Consécutivement à des procès verbaux dressés par les services de contrôle, 2 jugements ont été prononcés par les Tribunaux de Grande Instance de Saint-Brieuc et Saint-Malo condamnant des prestataires et donneurs d'ordre.

Le contrôle de l'inspection du travail a également conduit un employeur à devoir recruter en direct les 52 travailleurs roumains détachés qui intervenaient de façon permanente dans l'entreprise.

Enfin sur le plan juridique, l'année 2014 a été marquée par la loi du 10 juillet 2014 visant à lutter contre la concurrence sociale déloyale qui institue de nouvelles obligations tant pour l'entreprise étrangère que pour le donneur d'ordre ou le maître d'ouvrage français et qui renforce les moyens de contrôle des services en charge de la lutte contre le travail illégal.



Illustration 41 : Gérard Derouin, secrétaire général de la préfecture et Gérard Zaug, procureur de la République de Saint-Brieuc  
(Crédit photo : Le Télégramme)

### 3.5. Assurer la sécurité et la protection du consommateur

La mission de protection des consommateurs confiée à la direction départementale de la protection des populations des Côtes d'Armor (DDPP) mobilise deux de ses quatre services opérationnels, soit les deux tiers de ses agents d'inspection. Cette mission se décline en plusieurs thèmes : assurer la sécurité des produits et des services, veiller à la loyauté de leur présentation, prendre en charge les plaintes et enregistrer les demandes du public dont celles émanant des consommateurs.

#### 3.5.1. Veiller à la sécurité des consommateurs

##### Une forte présence dans la filière alimentaire

Une forte présence dans la filière alimentaire

Les Côtes d'Armor, département d'élevage, comporte un grand nombre d'abattoirs et d'industries de transformation de denrées animales pour l'alimentation humaine mais aussi de préparation d'aliments pour le bétail.

Outre ses interventions dans les exploitations agricoles pour s'assurer de la qualité sanitaire des élevages et de leur conformité aux dispositions régissant les installations classées pour la protection de l'environnement, la DDPP est particulièrement mobilisée sur les contrôles des produits alimentaires avant leur mise sur le marché.

Cent vingt-et-un agents se relayent pour assurer une inspection permanente des animaux ante-mortem puis des carcasses dans les 12 abattoirs des Côtes d'Armor (550 742 tonnes en boucherie et 136 078 tonnes en volailles), l'apposition d'une estampille vétérinaire en garantissant la salubrité. Toute suspicion sur la qualité sanitaire donne lieu à une saisie vétérinaire soit en 2014 3743 tonnes en boucherie et 1376 tonnes en volailles.

Tous les établissements qui produisent ou transforment des denrées animales ou d'origine animale pour l'alimentation humaine (600) ainsi que ceux qui fabriquent (191) ou distribuent des aliments pour animaux, bénéficient d'un agrément sanitaire délivré par la DDPP. Les conditions d'exploitation doivent alors répondre à un plan de maîtrise sanitaire élaboré par l'entreprise dont la pertinence est vérifiée par les services de l'État. Un dispositif comparable existe pour les filières végétales.

La DDPP réalise par ailleurs des contrôles multicritères dans les entreprises qui mettent sur le marché des produits alimentaires. Ces contrôles portent sur l'ensemble des règles de sécurité et de loyauté de la présentation (origine, nature, composition, quantité) des aliments. Ainsi 31 établissements de première mise sur le marché ont fait l'objet de ces contrôles approfondis selon des méthodologies définies par des règlements de l'union européenne.

Enfin, des contrôles sont réalisés également en aval de ces filières, notamment dans les 1 000 établissements de restauration collective du département, ceux de la restauration commerciale, puis dans les circuits de distribution.

### Des plans de surveillance des contaminants des aliments

La DDPP décline dans les Côtes d'Armor les plans de surveillance imposés par l'union européenne. Ainsi sont recherchés les contaminants biologiques et chimiques tels que les pesticides, antibiotiques, métaux lourds, radio-éléments sur toutes denrées alimentaires animales ou végétales.



Illustration 42 : Contrôle d'un abattoir  
(Crédit photo : Le Paysan Breton)



### Chiffres globaux dans la filière alimentaire :

Nombre d'inspections	Prélèvements	Non conformités	Avertissements	Mises en demeure	Procès verbaux	Fermetures
1717	5466	189	150	43	27	1

### La prise en charge des alertes

La DGAL et la DGCCRF, chacune pour ce qui la concerne, sont les gestionnaires nationaux des alertes alimentaires et non alimentaires. Elles centralisent toutes les informations relatives à la mise sur le marché de produits présentant un risque pour le consommateur et alertent la ou les directions départementales susceptibles d'intervenir à la source. La DDPP a traité 93 alertes dont entre autres 55 concernaient des produits carnés, 4 des produits de la pêche, 5 des produits laitiers, 2 des œufs, 11 des aliments pour animaux et 8 plats préparés.

Le plus souvent, des contaminants biologiques sont à l'origine de la corruption des denrées : Salmonelles (32%), *Listeria monocytogenes* (26%), *Escherichia coli* (3%), entérotoxine staphylococcique, toxines lipophiles trouvées dans un lot de coquillages.

Des contaminants chimiques, ou encore des corps étrangers comme des morceaux d'os dans des terrines de campagne ont également été à l'origine de procédures de retrait et de rappel de produits mis sur le marché.

Des lots d'aliments pour animaux ont également été pollués par des composants OGM ou par des bactéries et ont dû être retirés des filières d'approvisionnement des élevages.

Enfin, une alerte a concerné la présence d'une moisissure dans des champignons utilisés pour la fabrication de produits de charcuterie.

### La sécurité des produits non alimentaires

Sept établissements responsables de première mise sur le marché ont fait l'objet d'un contrôle approfondi : textiles, meubles, engrais, produits chimiques, luminaires. Ils font l'objet d'une surveillance renforcée en application de règlements communautaires et en fonction d'une analyse de risque.

La DDPP participe également aux plans de surveillance des produits non alimentaires, pour des produits dont la qualité peut avoir une incidence sur le quotidien des consommateurs. En 2014 elle a réalisé 26 prélèvements principalement sur des produits importés dont :

- sept prélèvements de jouets (3 jouets déclarés non conformes sur 7 prélèvements),
- deux prélèvements de matériels électriques (2 matériels déclarés non conformes sur 2 prélèvements),
- quatre prélèvements de vaisselles en faïence qui s'avéraient pour deux d'entre-eux, ne pas être inertes au regard des aliments destinés à entrer en contact avec leur surface.

Tous les produits non conformes ont fait l'objet d'une mesure de retrait de marché.

Par ailleurs, ce service a été amené à plusieurs reprises à vérifier des mesures de retrait et de rappel de produits non conformes, à l'exemple d'accessoires pour la plongée ou de jouets.

### 3.5.2. La protection des consommateurs contre les pratiques commerciales abusives

Chaque année, la DGCCRF détermine des secteurs d'activité nécessitant une surveillance particulière soit en raison d'anomalies fréquentes, soit en raison d'évolutions réglementaires. Pour cela, elle mobilise quelques services départementaux tests pour enquêter sur un thème précis dans un temps limité. Parmi ces enquêtes, certaines intéressaient directement le quotidien des consommateurs :

- le contrôle des agences immobilières : 22 agences ont été contrôlées, donnant lieu à 11 avertissements, 1 injonction et 1 procès-verbal. Le taux important d'anomalies montre la nécessité de rester présent sur ce secteur.
- le contrôle des pratiques de réduction de prix : une attention particulière a été portée sur les diverses opérations commerciales organisées tout au long de l'année : soldes, promotions, liquidation. La vigilance a été renforcée sur les opérations de liquidation réalisées à proximité des périodes de soldes. Un procès-verbal a notamment été rédigé pour l'organisation d'une opération de liquidation sans que les travaux prévus aient ensuite été réalisés.

Plus globalement, le service a traité 880 réclamations des consommateurs dont 76 ont donné lieu à une enquête et pour 390 d'entre elles fait l'objet d'une étude et d'une réponse personnalisée écrite, les autres ayant été traitées directement lors des permanences d'accueil des consommateurs (contact téléphonique ou visite) que la DDPP assure trois demi-journées par semaine.



Illustration 43 : Opération de contrôle sur le marché de Binic – 14 août 2014  
(Crédit photo : Le Télégramme)

### 3.6. Contrôler les structures accueillant des jeunes et les établissements d'activités physiques et sportives

Le plan de contrôle départemental, mis en œuvre par les services de la direction départementale de la cohésion sociale, concerne principalement les établissements d'activités physiques et sportives (EAPS), les accueils collectifs de mineurs (ACM) ainsi que les séjours de vacances pour adultes handicapés (vacances adaptés organisés – VAO). Pour ces trois types d'activités, 200 contrôles ont été effectués par les services de la DDCS en 2014 (140 en 2013) selon des critères de sélection, afin de cibler les contrôles prioritaires à réaliser. Outre l'aspect « vérification », les visites sur site permettent aussi aux agents de la DDCS de compléter l'information des structures et d'avoir un rôle de conseil.

Comparativement aux années précédentes, il a été enregistré une diminution du nombre de mesures administratives telles que des injonctions ou des arrêtés d'interruption d'accueil prises à l'encontre des EAPS et ACM. Ce constat est peut être à mettre en relation avec le nombre conséquent des contrôles effectués, ainsi qu'au travail préventif et pédagogique mené tout au long de l'année.

En matière de contrôle des EAPS : 97 contrôles ont été réalisés dont plus de 50 % pendant la période estivale. Les actions se sont concentrées sur les activités sportives à risques, ainsi que sur celles organisées dans un cadre commercial (environ 300 structures concernées sur 1400 établissements déclarés).

En 2014, les établissements suivants ont été ciblés : centres équestres, établissements de natation, écoles de voile et d'activités nautiques, centres de plongée subaquatique, salles de remise en forme, établissements de parcours acrobatique en hauteur, établissements de paintball et clubs de surf. Les 19 clubs de plage déclarés dans le département ont été également visités par les services de la DDCS, en coordination avec les services de la Délégation à la Mer et au Littoral (DML).



Illustration 44 : Visite d'un centre de vacances par Hélène Mazens, inspectrice à la DDCS– 11 juillet 2014  
(Crédit photo : SDCI 22)

Un accident mortel au sein d'un établissement d'activités physiques et sportives a été enregistré en 2014 (lors du retour au port d'une sortie plongée, une jeune fille tombée à l'eau du semi-rigide a heurté les hélices du moteur).

Le contrôle de la qualité des accueils collectifs de mineurs revêt une importance toute particulière compte tenu du nombre d'enfants et de jeunes concernés (76 164 en 2014) et du nombre d'accueils organisés (2 316 en 2014). Par rapport à l'année précédente on constate une légère augmentation du nombre d'accueils et ce, sans doute en lien avec la réforme des rythmes scolaires. Cependant si les accueils de loisirs augmentent (1 784 en 2014 contre 1 729 en 2013) le nombre de séjours de vacances continue quant à lui à diminuer (451 séjours en 2014 contre 472 séjours en 2013).

En 2014, 79 contrôles ont été assurés dont plus de 80 % réalisés pendant la période estivale. Le bilan général de fonctionnement des ACM dans les Côtes d'Armor se révèle positif. Peu d'accidents graves ou incidents majeurs ont été signalés et la plupart des organisateurs se sont rapidement mis en conformité suite aux contrôles réalisés.

Concernant les séjours de vacances pour adultes handicapés (VAO), le département est particulièrement attractif puisque l'on observe une augmentation régulière du nombre de séjours organisés -près de 200 en 2014 contre 151 en 2013. 18 contrôles ont été organisés dont 5 conjointement avec l'ARS. Parmi les problèmes rencontrés, il apparaît que la gestion des médicaments est souvent peu satisfaisante, que les locaux ne sont pas toujours adaptés au type de handicap, que les activités proposées sont souvent peu diversifiées et que celles-ci diffèrent parfois de celles annoncées dans le catalogue des séjours.

Un décès (mort naturelle) est survenu en cours de l'été dans le cadre d'un séjour VAO organisé par l'association « Tourisme et Loisirs 53 ».





Illustration 45 : Match de football au stade du Roudourou à Guingamp – (Crédit photo : Ouest-France)

## 4. Renforcer la cohésion sociale

### 4.1. Le développement de l'hébergement et du logement

#### 4.1.1. Le dispositif d'hébergement

Les différents dispositifs mobilisés ont permis d'accueillir en 2014 les publics défavorisés sur plus de 1 100 places, pour un budget global de plus de 7 300 000 €.

Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ont mobilisé pour 176 places près de la moitié (45,51%) de ce budget soit 3 322 595 €. L'hébergement d'urgence et la veille sociale via le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et les maraudes de la Croix Rouge Française ont généré une dépense de 1 089 568 € pour 81 places dont 10 supplémentaires ouvertes en 2014 à Paimpol. Ce dispositif a représenté près de 15 % du budget global engagé. Le logement accompagné, pour 139 places dans des pensions de famille et pour 500 places au titre de l'Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS) des résidences sociales de type FJT a représenté près de 12 % de la dotation avec un coût de 868 745 €. L'aide au logement temporaire (ALT) concernant la mise à disposition de 120 logements a mobilisé un crédit de 392 133 € représentant un peu plus de 5 % du budget.

#### Zoom sur :

##### Le Plan hiver

Dans le cadre du plan hiver 2014-2015 coordonné dans le département par l'association ADALEA, pivot de cette organisation hivernale, 119 places ont pu être mobilisées selon les niveaux de vigilance de température et de saturation du dispositif, via notamment le numéro d'appel d'urgence (115) gratuit et disponible 24 h/24.

### La création d'une structure d'hébergement d'urgence innovante

Un dispositif innovant nommé « Hybritel », destiné à minorer le coût de la prise en charge de la nuitée d'hébergement temporaire a été mis en service en juin 2014 à Saint-Brieuc. L'opération d'investissement réalisée sous maîtrise d'ouvrage du bailleur Terre et Baie Habitat, par restructuration de 10 logements de type HLM pour un coût d'investissement de 400 000 € a bénéficié de l'aide du FEDER à hauteur de 116 396 €, complétée par 76 576 € de l'État et 3 000 € par la Ville de Saint-Brieuc. L'association ADALEA, gestionnaire de la structure, bénéficie de la prise en charge financière de son fonctionnement par l'État pour un montant annuel de 220 000 €. Le dispositif propose 40 places à minima et 54 places au maximum réservées à des personnes en situation de fragilité, de précarité ou accompagnées d'enfants qui sollicitent le « 115 ».



Illustration 46 : Pierre Lambert visite l'appartement d'une cette famille congolaise, hébergée depuis deux mois à l'Hybritel  
– 16 décembre 2014 – (Crédit photo : Ouest-France)

### La demande d'asile : une baisse des flux d'arrivée mais un dispositif toujours sous tension

Le flux d'arrivée de primo arrivants en demande d'asile a connu en 2014 une baisse significative en Bretagne (-30%) mais moindre pour le département (-16,4%). L'État a toutefois mobilisé plus de 1,7 M € afin d'accueillir et héberger plus de 320 personnes par mois.

### L'accueil de familles syriennes

Huit familles (soit 34 personnes) d'origine syriennes ayant obtenu le statut de réfugié ont été accueillies dans les villes de Saint-Brieuc, Ploumagoar, Rostrenen et Loudéac dans le cadre des engagements gouvernementaux.

### 4.1.2. La mise en œuvre des politiques en faveur du logement

#### La prévention des expulsions : une stabilisation du nombre d'assignments

#### La prévention des expulsions : une stabilisation du nombre d'assignments

En 2014, la commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) a examiné 447 assignments (contre 453 en 2013) pour des ménages menacés d'expulsion. 96% concernaient des impayés de loyer.

#### La commission DALO : une augmentation du nombre de recours

La commission de médiation DALO a examiné 200 recours en 2014 (196 en 2013) pour lesquels 141 demandes ont été reconnues « prioritaires et urgentes ». Le taux de demandes prioritaires est stable. Il représente près de 70 % des dossiers. Parmi ces 141 ménages, 95 % ont bénéficié d'une offre de logement ou d'hébergement dans les délais réglementaires.



Illustration 47 : Droit au logement opposable (DALO)

#### L'ASRL : une expérimentation d'accompagnement social

Des mesures expérimentales d'accompagnement social renforcé dans le logement (ASRL) ont été mises en œuvre par la signature d'une convention entre l'État, les bailleurs sociaux et des associations pour permettre un accès direct ou un maintien dans le logement pour des ménages en demande de places CHRS. Sont également concernés les locataires dont le bail a été résilié ou est en voie d'être résilié par décision de justice. Cette expérimentation a bénéficié d'un crédit de 80 000 euros.

#### La rénovation urbaine



Les programmes de rénovation urbaine des quartiers engagés par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) avec les collectivités et les organismes partenaires de Saint-Brieuc et de Guingamp sont désormais en voie d'achèvement.

L'image et la qualité de vie des quartiers de la Croix-Saint-Lambert, d'Europe / Balzac / Ginglin à Saint-Brieuc et du Roudourou / Gourland à Guingamp ont évolué, de ce fait, de manière très positive.

La Cité Waron à Saint-Brieuc est pour l'instant concernée par des opérations de construction neuve en périphérie, avant de connaître les premières déconstructions en 2015.





Illustration 48 : Cité Waron à Saint-Brieuc (Crédit photo : Ouest France)

Ces programmes se sont mis en œuvre avec une participation active des habitants. Ces derniers ont constitué un levier important en matière d'insertion professionnelle et notamment en ouvrant les chantiers aux demandeurs d'emploi des quartiers rénovés.

Les niveaux d'avancement des opérations au 31 décembre 2014 sont les suivants :

	PRU de Saint-Brieuc	Opération isolée Waron (Saint-Brieuc)	PRU de Guingamp
Engagement financier ANRU	42,7 millions d'€ 100 %	1,47 millions d'€ 100 %	9,10 millions d'€ 97 %

### Le développement du logement social

Le logement social a bénéficié de subventions de l'État pour les aides à la pierre d'un montant total de 1 014 753 € en 2014 (1,75 M€ en 2013), Celles-ci ont permis de financer 454 logements locatifs sociaux (583 en 2013)

Les agréments délivrés ont porté sur 8 logements en prêt locatif social (PLS) et 50 logements en accession sociale à la propriété (PSLA).

La répartition territoriale de cette production, entre les collectivités bénéficiant de la part de l'État d'une délégation des aides à la pierre, est la suivante :



Territoires	PLAI	PLUS	Hébergement	PLS	PSLA	TOTAL	2013	Autorisations d'engagement 2014
CODI	6	14	-	0	6	26	165	43 270 €
Lannion Trégor Communauté	12	33	-	0	15	60	79	87 540 €
CIDERAL	5	8	-	0	0	13	49	35 325 €
Saint-Brieuc Agglomération	59	119	-	5	19	202	230	429 145 €
Territoire « hors délégation »	58	140	-	3	10	211	552	419 473 €
	<b>140</b>	<b>314</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>50</b>	<b>512</b>	<b>1075</b>	<b>1 014 753 €</b>

Les aides indirectes de l'État (TVA au taux réduit, prêts de la caisse des dépôts et consignation, exonération de la taxe foncière sur la propriété bâtie pendant 15 ans minimum) représentent en 2014 une enveloppe de 10 385 268 €.

Dans le même temps, une enveloppe de 1 475 071,94 € a été mobilisée pour le paiement des subventions directes pour le logement locatif social (1 454 468 € en 2013) et 54 opérations ont été soldées.

Les organismes HLM ont été les acteurs majeurs de la production nouvelle de logements locatifs sociaux, avec 1 170 logements mis en service en 2014 dont 728 logements familiaux et 442 logements-foyers. 222 logements ANRU en reconstitution de l'offre de logements ont été démolis. Au 1er janvier 2014, le parc locatif social des cinq principaux bailleurs du département représentait 21 900 logements locatifs familiaux et 6 200 places en logements-foyers.

### Les interventions en faveur de l'amélioration de l'habitat privé

L'année 2014 a été marquée par une activité soutenue, notamment pour l'amélioration « thermique » des logements.



Illustration 49 : J'éco-rénove - J'économise

Le PREH (plan de rénovation énergétique de l'habitat) organise l'information et l'accueil des ménages au moyen d'un site internet, un numéro national (0810 140 240) et des PRIS (points rénovation info service) locaux.

En Côtes-d'Armor, la DDTM accueille le PRIS concernant les ménages susceptibles de bénéficier des aides de l'Anah. Quant aux EIE (Espaces Info Énergie), ils répondent aux ménages qui ne peuvent bénéficier des aides de l'Anah mais qui pouvaient bénéficier jusqu'en fin 2014 de la prime de « 1 350 € ».

Cette aide qui a pris fin au 31 décembre 2014 a toutefois bénéficié à 200 demandeurs dans le département. L'éco-PTZ (prêt à taux zéro) ainsi que le régime de TVA réduite à 5,5 % ont été maintenus. Le crédit d'impôt « transition énergétique » a remplacé au 1er septembre 2014 le « crédit développement durable ». Ce dispositif modifié plafonne désormais les dépenses en fonction de la composition du ménage et impose le recours à une entreprise bénéficiant du label RGE (Reconnue Garante de l'Environnement).



Illustration 50 : Vir Volt ma maison

Le PREH organise également la mise en place des financements permettant d'inciter et de soutenir la rénovation énergétique de l'habitat. Pour les ménages aux ressources modestes, la contribution significative de l'Anah a été maintenue en 2014 avec 1 003 dossiers financés dans le département pour des travaux d'amélioration thermique, 169 logements indignes ou très dégradés et 223 logements adaptés au handicap ou au vieillissement. Au total, les aides de l'Anah et de l'État grâce au fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) ont été engagées pour un montant de 11,5 millions d'euros.

Enfin, le PREH contribue également à la formation et à la mobilisation des professionnels, notamment des artisans, qui, par l'information des particuliers et la qualité des réalisations, contribuent à l'efficacité du dispositif. Les nombreuses initiatives locales menées par les organisations professionnelles pour améliorer la qualification des artisans sur les travaux d'amélioration thermique ont permis un saut qualitatif puisque de 295 entreprises qualifiées RGE au 1er septembre 2014, leur nombre a atteint 468 au 1er janvier 2015.



Illustration 51 : Brochure de présentation de l'opération « Habiter mieux »

#### 4.2. La politique de la ville



L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) intervient dans les territoires prioritaires au titre de la politique de la ville grâce aux crédits des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) qui permettent aux acteurs locaux de mener des actions diversifiées et concertées, adaptées aux projets et aux contextes territoriaux. Le Préfet est le délégué départemental de l'ACSé et le directeur départemental de la cohésion sociale, le délégué adjoint.

Les contrats urbains de cohésion sociale pour la période 2010-2014 sont arrivés à échéance le 31 décembre 2014. Dans les Côtes d'Armor, ils concernaient les territoires suivants :

- Lannion pour les quartiers Ar Santé/les Fontaines et Ker Uhel (jusqu'en 2011)
- Saint-Brieuc Agglomération pour les quartiers de la Croix Saint-Lambert (ZUS), de Balzac/ Europe/ Ginglin (ZUS), de Waron,/ le Point du Jour (ZUS) à SAINT-BRIEUC, du Légué à PLERIN, de l'Iroise à PLOUFRAGAN, des Côteaux à PLEDAN
- Guingamp pour le quartier du Roudourou.

Hors crédits du fonds départemental de prévention de la délinquance (FIPD), ce sont sur cette période 7 818 169 € qui auront été injectés par l'ACSé pour le financement des actions prévues dans les CUCS des Côtes d'Armor et des programmes de réussite éducative.

La réforme de la politique de la ville pour la période 2014-2020 vise avant tout une simplification et une concentration des moyens. Elle revoit en profondeur les instruments de

la politique de la ville en inscrivant pour la première fois le principe fondamental de co-construction de la politique de la ville avec les habitants. Elle redéfinit les quartiers prioritaires à partir d'un critère unique (la concentration urbaine de pauvreté), instaure un contrat urbain global à l'échelle intercommunale et engage une nouvelle étape de rénovation urbaine (NPNRU) indissociable du volet social.

En Côtes d'Armor, les 7 quartiers suivants ont été retenus par décret du 30 décembre 2014 :

### Lannion Trégor Communauté :

- Quartier de Ar Santé- les Fontaines (1 000 habitants),
- Quartier de Ker Uhel (1 000 habitants).



Illustration 52 : Construction de logements HQE dans le quartier de Ker Uhel

### Saint-Brieuc agglomération :

- Quartier du Point du jour à Saint-Brieuc (1 020 habitants),
- Quartier du Plateau/Europe/Balzac à Saint-Brieuc (3 950 habitants),
- Quartier de la Croix Saint-Lambert/Ville Oger à Saint-Brieuc (1 670 habitants),
- Quartier de l'Iroise à Ploufragan (1 000 habitants).

### Dinan communauté :

- Quartier de la Fontaine des Eaux à Dinan (1 400 habitants).



Illustration 53 : Michel Laborie visite le quartier de la Fontaine des eaux à Dinan (Crédit photo : Ouest France)



Les contrats de ville concernant ces territoires prioritaires sont en cours d'élaboration.

Par ailleurs, 2 quartiers qui ne figurent plus dans la géographie prioritaire de la ville bénéficieront toutefois au titre de leur reconnaissance de territoires de veille active, d'une mobilisation accrue des moyens de droit commun. Il s'agit du quartier du Roudourou à Guingamp et le quartier des Côteaux à Plédran (Saint-Brieuc Agglomération) qui ne fait pas partie de l'unité urbaine. Il figure dans le futur contrat de ville de Saint-Brieuc Agglomération.

Ces nouveaux contrats de ville permettront la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé pour rétablir l'égalité républicaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville notamment en développant la création des conseils citoyens.

### 4.3. La vie associative

Les politiques relatives au développement et à l'accompagnement de la vie associative du bénévolat et du volontariat ainsi qu'à la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie ont été confiées à la direction départementale de la cohésion sociale par le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009.

Le département des Côtes d'Armor compte actuellement quelque 12 000 associations en activité rassemblant environ 125 000 bénévoles qui contribuent à la cohésion départementale. Parmi ces associations, 1 689 d'entre elles employaient 17 205 salariés en 2014.



Illustration 54 : Forum des association à Dinan – 6 septembre 2014 - (Crédit photo : Ouest France)

Le greffe des associations constituant l'une des missions régaliennes de l'Etat, enregistre l'ensemble des mouvements (créations modifications ou dissolutions) qui peuvent s'effectuer depuis février 2014 par voie dématérialisée. Ce mode de transmission a été principalement utilisé pour les créations d'associations (23,33%).

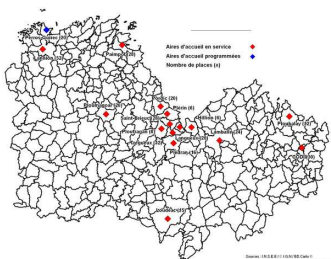
Ce service constate notamment un solde naturel positif depuis plusieurs années et indique que l'année 2014 a connu un rythme soutenu de créations d'associations nouvelles. Il a enregistré 3 721 déclarations soit + 8,26% par rapport à l'année 2013. Celles-ci se répartissent en 630 créations nouvelles (soit 17 % des déclarations), 2 906 modifications (soit 78 % des mouvements) et 185 dissolutions (soit 5 %).

Nous pouvons noter que près de la moitié des mouvements (44,18%) concerne l'arrondissement de Saint-Brieuc et que sur l'ensemble des enregistrements réalisés en 2014 au plan départemental, les principaux domaines concernés sont le sport pour 22,04 %, les loisirs pour 20,13 %, le secteur culturel pour 15,06 %, le secteur de l'éducation et de la formation pour 8,89 %.

Avec l'engagement actif du réseau de la Mission d'accueil et d'Information des Associations des Côtes d'Armor qui comporte une vingtaine de services publics ou points d'appui associatifs de proximité, coordonnés par le Délégué Départemental à la Vie Associative, l'État a apporté son soutien au développement de la vie associative par le financement, en 2014 de 16 associations pour 27 160 € au titre du FDVA, 38 postes FONJEP pour 272 232 €- auquel il convient d'ajouter un crédit de 28 000 € alloué au Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles et 2 000 € au Délégué Départemental à la Vie Associative soit au total un soutien financier global de 329 392 €.

### 4.4. L'accueil et l'habitat des gens du voyage

#### 4.4.1. Animation générale de la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage



La commission départementale consultative des gens du voyage, coprésidée par le Préfet et le Président du Conseil Général a été renouvelée pour 6 ans par arrêté préfectoral du 2 octobre 2014. Elle est associée à la mise en œuvre et au suivi du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et établit chaque année un bilan d'application du schéma.

Le 20 février 2014, les collectivités inscrites au schéma, ont été réunies en vue de favoriser la mise en place de terrains d'accueil pour les groupes familiaux de gens du voyage dans le département, avec les objectifs suivants :

- améliorer la santé et l'accès aux soins des gens du voyage avec la mise en place d'un groupe de travail départemental dédié,
- accompagner les collectivités pour la mise en œuvre opérationnelle des projets sociaux sur les aires d'accueil,
- relayer l'information auprès des collectivités, des partenaires, des voyageurs,
- réexaminer les dossiers de renouvellement des aides à la gestion des aires d'accueil,
- veiller au respect du décret de 2001 traitant des normes techniques applicables aux aires d'accueil. Ainsi, les aires d'accueil de Loudéac et de Ploumagoar ont été visitées les 12 février et 1er décembre 2014.

Le 16 octobre 2014, la commission départementale consultative a fait le bilan annuel d'avancement des différents enjeux du schéma départemental, à savoir les aires d'accueil et les projets sociaux, la scolarisation, l'accompagnement social et la santé, l'habitat, les grands passages, les groupes familiaux.

### 4.4.2. Médiation entre les pouvoirs publics et les gens du voyage

Le travail de médiation assuré par la chargée de mission « Gens du Voyage » en lien avec les partenaires du schéma s'est poursuivi en 2014 pour :

- programmer et préparer l'accueil des grands passages. Dans cette perspective, une réunion de préparation des grands passages a eu lieu le 25 avril 2014 avec tous les acteurs concernés,
- accompagner des collectivités pour l'accueil de 18 semaines de stationnement de grands passages durant la saison estivale 2014 dans les Côtes d'Armor,
- gérer des groupes familiaux,
- mettre en place avec ERDF une procédure d'intervention pour sécuriser et régulariser les branchements électriques des gens du voyage lors des stationnements spontanés.



En outre, plusieurs dispositifs ont été initiés par les services de l'Éducation Nationale dont le contrôle de l'assiduité par la mise en place d'enquêtes dans les écoles 3 fois par an et le suivi de protocoles de scolarisation avec les collectivités.

Par ailleurs, le volet pédagogique a été renforcé par l'implantation d'un poste et demi d'enseignant référent dans les secteurs de Guingamp et de Lannion. Des malles pédagogiques composées de documents culturels à destination des élèves et d'outils pour les enseignants ont été diffusés dans les écoles. Des stages de formation à destination des personnels dont les directeurs d'écoles ont été élaborés. Enfin, un conseiller pédagogique référent, chargé de relayer l'information auprès des enseignants, a été désigné au sein de chaque circonscription scolaire.

### 4.5. L'égalité femmes – hommes



La loi cadre votée le 4 août 2014 portant sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes constitue le premier texte à aborder l'égalité dans toutes ses dimensions, avec pour objectifs principaux :

- assurer l'égalité au sein des ménages et dans l'environnement professionnel par une réforme du congé parental, une réduction des inégalités professionnelles et salariales et la mise en place d'une garantie contre les impayés de pensions alimentaires,
- protéger les droits des femmes, des enfants et leur image par une protection de l'exercice du droit à l'interruption volontaire de grossesse, des mesures favorisant une représentation équilibrée et non sexiste ou dégradante des femmes dans les médias et limitant l'hypersexualisation des jeunes filles,
- généraliser la parité dans la société, que ce soit dans les domaines de la représentation politique, du sport, du commerce ou de l'industrie.

L'État intervient dans le cadre de ces objectifs, également à travers le 4ème plan triennal établi en 2013, de lutte contre les violences faites aux femmes pour :

- apporter systématiquement une réponse pénale, sanitaire ou sociale à toute violence déclarée,
- mobiliser la société et former les professionnels,
- développer l'aide aux victimes, tant en matière d'hébergement d'urgence que pour la mise en place, si nécessaire de téléphones d'alerte.

Les services de police ou de gendarmerie des Côtes d'Armor ont enregistré en 2014, les déclarations de violences subies par 1 679 femmes. On a ainsi recensé 755 victimes de coups et blessures volontaires et 79 victimes de viol dont 40 mineures.



Illustration 55 : Violences conjugales, les Côtes d'Armor ne sont pas épargnées  
(Crédit photo : Le Télégramme)

On note que les mineurs (garçons et filles) sont les premières victimes de violences aux personnes : 47% en 2013, plus de 50 % en 2014.

Sur la base des premières observations émanant des six structures associatives du département : l'ADAJ (Association Départementale d'Alternatives Judiciaires), ADALEA, La Maison de l'Argoat, l'AMISEP, le CIDFF et l'association Steredenn, il ressort que :

- près de 95 % des femmes viennent pour obtenir des renseignements, la majorité envisageant une séparation,
- 91% des violences ont lieu dans la sphère privée,
- plus de 55% des violences physiques et plus de 84% des violences verbales ou psychologiques ont eu lieu en présence d'enfants,
- le facteur de vulnérabilité le plus souvent cité par les femmes est la fragilité psychologique qui résulte des violences. La précarité financière est également identifiée comme un frein dans leurs démarches pour sortir du contexte violent,
- dans plus de la moitié des cas, il ne semble pas y avoir de contexte spécifique aux faits de violences,
- dans le tiers des cas qui se produit dans un contexte spécifique, l'alcool est le facteur le plus souvent cité (73,9%).,
- plus de 96% des auteurs sont les conjoints ou les ex-conjoints.



Afin de soutenir les actions mises en œuvre en faveur des femmes victimes de violences, l'État a consacré 78 000 € des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et réservé six logements spécifiques à Guingamp, Lannion, Saint-Brieuc, Lamballe et Dinan pour l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences dans le département



Illustration 56 : Signature de la convention relative au traitement des plaintes lors de violences intra-familiales en présence de Bertrand Leclerc, procureur de la République de Saint Brieuc  
12 décembre 2014 (Crédit photo : SDCI)

Le rapport de l'observatoire SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation) indiquait en 2013 que 91 femmes victimes de violences avaient sollicité une mise à l'abri en appelant le 115. Le financement (ALT) assuré par la Caisse d'Allocation Familiale a mobilisé un crédit de l'État de 22 000 € en 2014 pour cet hébergement spécifique.

Par ailleurs l'État qui prend également en charge le financement de 34 places d'insertion au CHRS Clara Zetkin (géré par ADALEA), pour l'accueil exclusif des femmes parfois avec enfant. À cet effet, 539 713 € ont été engagés.

Au total, l'État aura consacré plus de 639 000 € en 2014, dans le cadre de ces différents dispositifs en faveur des politiques d'égalité femmes hommes.

### 4.6. La diffusion de la culture et la valorisation du patrimoine

#### 4.6.1. Le soutien à la création

L'État a apporté son concours aux établissements des réseaux relevant des labels nationaux en spectacle vivant : Scène nationale de Saint-Brieuc « La Passerelle », Pôle national des arts du cirque le « Carré Magique » à Lannion, Scène de musiques actuelles « la Citrouille » à Saint-Brieuc (SMAC).



Il a également soutenu 14 équipes artistiques intervenant dans le domaine du spectacle vivant (théâtre, arts du cirque, danse, musique). L'engagement auprès de l'association des Rencontres Internationales de Musique Ancienne en Trégor (RIMAT) a été poursuivi pour l'édition 2014 du festival de musique ancienne de Lanvellec ainsi que l'accompagnement dans cette commune d'une résidence de création de l'ensemble « Le Banquet Céleste ».

La priorité à la réduction des inégalités territoriales a conduit à développer l'activité artistique tout particulièrement en milieu rural et à soutenir plus précisément l'association « Itinéraire Bis » pour le Domaine du Douven, ainsi que le festival pluridisciplinaire « Pas sages » à destination des publics adolescents. Par ailleurs, les résidences artistiques ou actions qui concourent à la création telles la Villa du Plessix-Madeuc à Corseul, l'association des sonneurs de clarinettes de Glomel ou les centres d'art « Gwin Zegal » dans le pays de Guingamp et l'Imagerie à Lannion ont aussi été bénéficiaires d'un soutien à ce titre.

Dans le secteur du cinéma, l'État a soutenu, par le biais du Centre National Cinématographique (CNC), 15 salles labellisées art et essai.

### 4.6.2. Les aides à la protection du patrimoine

Les Côtes d'Armor possédant un riche patrimoine tant religieux que civil et tant rural qu'urbain, l'État a participé au financement de 48 opérations d'entretien et de 40 en restauration de monuments historiques et de patrimoine mobilier protégé. Les crédits mobilisés pour plus de 2 M€ ont généré environ 5,3M€ de travaux..

Parmi les principales opérations, on mentionnera la poursuite de la restauration des intérieurs de la cathédrale de Saint-Brieuc, les interventions sur le couvent Sainte-Anne de Lannion (réhabilité en espace socio-culturel), la chapelle Saint-Gonéry de Plougrescant et le château de Quintin.



Illustration 57 : Présentation de la restauration de la chapelle Saint-Gonéry  
(Crédit photo : Le Télégramme)

Dans le cadre de la politique régionale de valorisation des espaces protégés, les études du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du secteur sauvegardé de Tréguier se sont poursuivies. Deux nouvelles études de modification de périmètre de protection de monuments historiques (PPM) ont débuté à Plestin les Grèves et Cavan. Une nouvelle aire de valorisation de l'architecture du patrimoine (AVAP) a été créée en 2014 sur la commune de Paimpol, portant à 10 le nombre de ZPPAUP-AVAP existantes en Côtes d'Armor. Une dizaine de chantiers de travaux de restauration en espaces protégés ont par ailleurs été financés.

Trois musées sont labellisés « Musée de France ». Le projet de rénovation du musée Méheut entre dans sa phase active après la finalisation de l'étude de programmation architecturale. Le financement mis en place doit permettre de procéder au concours de maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouveau musée dans les haras de Lamballe.

Dans le domaine de l'archéologie, outre les opérations d'archéologie préventives liées à l'aménagement du territoire, comme la fouille d'un quartier périphérique de la ville antique de Fanum Martis (Corseul), l'élément significatif a été l'ouverture du Centre d'interprétation du patrimoine de Corseul, Coriosolis. Porté par la communauté de communes de Plancoët-Plélan avec un soutien marqué de l'État, ce centre a pour vocation de présenter les patrimoines archéologiques de l'ancienne capitale de la cité romaine et de mettre en place une structure d'accueil pour les scolaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle. La mise en œuvre des premiers circuits de découverte du patrimoine archéologique sur le territoire de la communauté de communes du Kreiz-Breizh est également à souligner.

### 4.6.3. La politique de démocratisation culturelle

Le groupe technique départemental pour l'éducation artistique et culturelle (EAC), associant les services de l'État (Éducation Nationale et Culture), le Conseil Général et le Conseil Régional a réexaminé et confirmé en 2014, la géographie des territoires prioritaires et des publics. Le territoire de Plémet, Merdrignac et Collinée a été identifié pour observer la mise en œuvre d'un parcours d'éducation artistique et culturelle. L'État a mobilisé un budget de 214 400 € pour aider 16 structures et accompagner 15 projets sur des territoires et auprès de publics prioritaires. 39,4% des élèves du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré ont participé au moins à une action d'éducation artistique et culturelle et 22 698 élèves ont bénéficié des dispositifs « École et cinéma », « Collège au cinéma », « Lycéens et apprentis au cinéma ».



Illustration 58 : Pierre Lambert, préfet des Côtes d'Armor inaugure « La sirène » à Paimpol  
Décembre 2014 (Crédit photo : Le Télégramme)

La promotion de la culture a également été développée en direction de publics spécifiques tels que les personnes hospitalisées, handicapées et sous main de justice. Ainsi l'État a soutenu 10 projets dont celui d'envergure régionale des « arts de la piste en milieu pénitentiaire » porté par le Pôle régional des arts du cirque, le Carré Magique. Par ailleurs une résidence d'artiste a été établie au sein de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc, en partenariat avec la scène nationale la Passerelle, le musée d'art et d'histoire de Saint-Brieuc, la MJC du Plateau et le théâtre des Tarabates, dans le cadre de l'exposition « Terre-Neuve/Terre-Neuvas ». Enfin au titre du dispositif « Passeurs d'Images » qui est un dispositif d'éducation à l'image consistant à la mise en place, hors temps scolaire, de projets d'action culturelle cinématographique et audiovisuelle sur des territoires et auprès de publics prioritaires, une opération portée par l'association « le Cercle Croix Saint Lambert » a été réalisée en 2014 au sein de l'agglomération briochine.

Dans le domaine du livre et de la lecture, l'État a poursuivi la politique de démocratisation culturelle en ciblant notamment les territoires ruraux et péri-urbains. Sur 9 opérations nouvelles, 3 portent sur la création de nouveaux équipements. Le montant de la DGD bibliothèques pour les opérations nouvelles et en cours s'est élevé à 329 600 €. Le projet de construction de Plouer sur Rance (3834 habitants) pourra ainsi constituer un modèle de bibliothèque innovante orientée vers les services aux usagers.





Illustration 59 : Élection présidentielle (Crédit photo centre France)

## 5. Assurer l'exercice de la citoyenneté et l'accueil des usagers

### 5.1. Les élections

#### 5.1.1. Les élections politiques

L'année 2014 a particulièrement mobilisé le bureau des élections de la Préfecture au regard de sa mission « cœur de métier », avec trois scrutins majeurs :

- les 23 et 30 mars 2014, se sont déroulées les élections municipales et communautaires. Elles ont été précédées d'une réunion d'information organisée par le centre de gestion à Plerneuf au cours de laquelle les agents du service ont présenté la réforme complexe du code électoral. La mise sous pli de la propagande électorale a eu lieu en mairie, sous le contrôle des services de la préfecture.



- le 25 mai 2014 se sont tenues les élections des représentants au Parlement européen. La mise sous pli de la propagande électorale a eu lieu à Pabu (hall Kergoz) avec l'aide de demandeurs d'emploi, encadrés par des personnels de préfecture.



- le 28 septembre 2014, le collège des électeurs devait élire 3 sénateurs pour le département. Les élections ont été organisées exceptionnellement et dans de très bonnes conditions matérielles, dans les locaux du Conseil Général. La mise sous pli de la propagande électorale a eu lieu en préfecture.

### 5.1.2. Les élections à caractère professionnel

L'année 2014 a aussi été impactée par plusieurs élections à caractère professionnel organisées par le bureau du contrôle de légalité de la préfecture soit :

- les élections professionnelles de la Fonction Publique Territoriale aux Comités techniques et aux Commissions Administratives Paritaires,
- les élections au Conseil national supérieur de la fonction publique territoriale,
- les élections des Services départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) au Conseil d'Administration du SDIS (CASDIS), aux Commissions Administratives et Techniques des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et aux Comités Consultatifs Départementaux des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV),
- les élections au Comité des finances locales, au Conseil d'évaluation des normes, et au Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique.

## 5.2. Les titres, séjour et les naturalisations

### Section séjour



En 2014, le bureau des étrangers et de la nationalité a continué à recevoir des demandes de régularisation sur la base de la circulaire Valls du 28 novembre 2012. Le nombre de demandes reçues est stable par rapport à l'année 2013 (une centaine). 14.000 usagers ont été reçus au guichet en 2014. 2.059 titres de séjour ont été édités en 2014.

En ce qui concerne la typologie des demandes, les titres sollicités pour raisons médicales après avis du médecin de l'ARS sont en nombre important, à l'image des autorisations provisoires de séjour pour les accompagnants.

### Section cartes nationales d'identité et passeports

Le nombre de demandes de cartes nationales d'identité a baissé en 2014 en raison notamment de la réforme prolongeant de 10 à 15 ans leur validité (34.762 en 2014 pour près de 40.000 en 2013).

En revanche, l'édition du nombre de passeports (19.068) a augmenté en 2014 mais la création au 1er décembre 2014 de la plate-forme régionale à Quimper met fin à l'exercice de cette mission par la préfecture.

### Section naturalisations

232 personnes ont été naturalisées en 2014, soit moins qu'en 2013 (250). Comme chaque année, 4 cérémonies de naturalisation ont été organisées à la Préfecture sous la présidence du Secrétaire Général.



Illustration 60 : Pierre Lambert, préfet des Côtes d'Armor préside la cérémonie de naturalisation  
(Crédit photo : SDCI 22)

### 5.3. L'accueil du public

En 2014, le pôle accueil (accueil physique et téléphonique), rattaché au bureau des élections, de l'accueil et de l'administration générale a, compte tenu de la centralisation de la mission permis de conduire en préfecture, connu un afflux supplémentaire d'utilisateurs. Il a ainsi traité un millier d'appels supplémentaires par mois (plus de 4.000 appels et jusqu'à 4.400 appels contre une moyenne de 3.000 appels habituellement).

### 5.4. Qualipref 2014



Depuis de nombreuses années, la préfecture des Côtes d'Armor a mis en place une démarche d'amélioration continue de sa qualité de service et de la performance. De manière dynamique, elle s'efforce de faire progresser très régulièrement les engagements qu'elle prend vis-à-vis de ses usagers, tout en veillant au maintien du niveau de service.

La préfecture a obtenu sa première labellisation « Qualipref » en 2007 dans trois domaines : l'accueil du public, la délivrance de titres et les polices administratives. Ce label lui a été décerné par l'agence française des normes (AFNOR). En 2013, cette labellisation a été confirmée par l'AFNOR dans un périmètre élargi aux relations avec les collectivités locales et à la communication d'urgence en cas d'événement majeur. En 2014, la démarche « Qualipref » a été étendue aux trois sous-préfectures de Dinan, Guingamp et Lannion, sur un périmètre commun aux trois sites comprenant l'accueil du public, les polices administratives et le pilotage interministériel.



#### La démarche Lean

Depuis 2010, des démarches de rationalisation et de modernisation des différents processus de production sont menées en préfecture. L'objectif de ces démarches est d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers et les conditions de travail des agents. Elles se concrétisent par la mise en œuvre de la méthode LEAN au même titre que dans le secteur privé.



Cette méthode est basée sur une démarche participative des équipes et un suivi de la performance en termes de stocks, de délais et d'efficacité. L'évolution réelle et constante de



ce dispositif de titres, puis la tension accumulée dans le service des permis de conduire, étaient autant de raisons pour utiliser cet outil à la préfecture des Côtes d'Armor.

Un plan d'améliorations a été réalisé, qui comprend une cinquantaine d'actions. Les principales mesures de ce plan, présentées au CHSCT par le Préfet, sont les suivantes :

- la réduction des plages horaires d'ouverture du guichet afin de favoriser le travail en « arrière-guichet »,
- l'ouverture d'un second guichet d'opérations rapides pour le retrait de titres et l'accueil des auto-écoles,
- la mise en place d'une boîte aux lettres express destinée à faciliter certaines démarches des usagers,
- l'amélioration de l'information (enrichissement du site internet, mise à disposition de brochures explicatives).

Les premiers résultats pour le début de l'année 2015 sont très encourageants, le délai de traitement du titre étant passé en 2 mois de 30 jours à 12 jours pour un objectif national de 13.



### Table des sigles

Sigle	Définition
AAB	Atteinte aux biens
ACM	Accueil collectif de mineurs
ACSé	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ADV L	Accompagnement vers et dans le logement
AFNOR	Agence française de normalisation
AGAA	Aide à la gestion des aires d'accueil
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ANPAA	Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie
ANRU	Agence nationale de rénovation urbaine
APS	Activités physiques et sportives
ARS	Agence régionale de la santé
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
AVAP	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
AVDL	Accompagnement vers et dans le logement
AVIP	Atteinte volontaire à l'intégrité physique
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CDCEA	Commission départementale de consommation des espaces agricoles
CDCI	Commission départementale de la coopération intercommunale
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CISPD / CLSPD	Conseil intercommunal ou local de prévention de la délinquance
CNCCFP	Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques
CNI	Carte nationale d'identité
CODAF	Comité départemental de lutte contre la fraude
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
CRH	Comité régional de l'habitat
CRIB	Centre d'information et de ressources des bénévoles
CUA	Commission unique d'admission
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
CUI-CAE	Contrat unique d'insertion- contrat d'accompagnement dans l'emploi (pour le secteur non marchand)
CUI-CIE	Contrat unique d'insertion – contrat initiative emploi (pour le secteur marchand)

DALO	Droit au logement
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DDVA	Délégué départemental à la vie associative
DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGAL	Direction générale de l'alimentation
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGD	Dotation globale de décentralisation
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
EIEF	Escroqueries et infractions économiques et financières
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ERP	Établissement recevant du public
FART	Fonds d'aide à la rénovation thermique
FCTVA	Fonds de compensation de la TVA
FDVA	Fonds pour le développement de la vie associative
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
FNADT	Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire
FNPC	Fichier national des permis de conduire
FONJEP	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
FSL	Fonds social pour le logement
ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement
LOPPSI	Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure
MAIA	Mission d'accueil et d'appui aux associations
MILDT	Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
OIV	Opération interministérielle vacances
ORSEC	Organisation de la réponse de sécurité civile
PAC	Politique agricole commune
PCS	Plan communal de sauvegarde

PDALPD	Plan départemental pour l'accès au logement des personnes défavorisées
PER	Pôle d'excellence rurale
PIDIL	Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales
PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
PLH	Programme local de l'habitat
PLS	Prêt locatif social
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUS	Prêt locatif à usage social
PPP	Plan de professionnalisation personnalisé
PPRN	Plan de prévention des risques naturels
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
PRSEFH	Plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
PSLA	Prêt en accession sociale à la propriété
RPQS	Rapport « prix et qualité du service »
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDCI	Schéma départemental de coopération intercommunale
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
SIV	Système d'immatriculation des véhicules
SPED	Service public de l'emploi départemental
TPE	Très petite entreprise
VHU	Véhicules hors d'usage
ZRR	Zone de revitalisation rurale
ZUS	Zone urbaine sensible



## Table des illustrations

### Table des illustrations

Illustration 1 : Signature d'une convention entre Pierre Soubelet, préfet des Côtes d'Armor et Olivier Allain, président de la chambre d'agriculture des Côtes d'Armor – Préfecture – 6 août 2014 (Crédit photo : Terragricoles de Bretagne).....	5
Illustration 2 : Réunion des élus pour la présentation du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) Eric Quilliou, Directeur des relations avec les collectivités territoriales, Gérard Derouin, Secrétaire général des la préfecture des Côtes d'Armor et Robert Rebeix, directeur départemental des finances publiques – Préfecture – 4 juin 2014 (Crédit photo : SDCI22).....	7
Illustration 3 : Pierre Lambert, préfet des Côtes d'Armor, parraine le 1000ème contrat Emploi d'avenir des Côtes d'Armor à la mission locale de Saint-Brieuc – 8 janvier 2015 (Crédit photo: SDCI 22).....	11
Illustration 4 : Sans diplôme tu trouveras du boulot.....	12
Illustration 5 : Processus d'application d'une convention de revitalisation.....	13
Illustration 6 : Inauguration d'un centre d'expertise mondial Alcatel-Lucent à Lannion, le 26 juin 2014. Corrine Erhel, Députée de la 5ème circonscription des Côtes-d'Armor, Michel Combes, directeur général d'Alcatel-Lucent, Thierry Evanno, directeur du site de Lannion et Sophie Yannou-Gillet, sous-préfet de Lannion (Crédit photo : Ouest-France).....	15
Illustration 7 : Pierre Lambert, préfet des Côtes d'Armor, pose de la première pierre de la nouvelle usine Gavottes, entreprise Locmaria à Lanvallay – 1 déc. 2014 (Crédit photo : Le Télégramme).....	16
Illustration 8 : Développement durable (Crédit photo : MEDE).....	18
Illustration 9 : Contrôle de légalité.....	20
Illustration 10 : Lac de Guerlédan (Crédit photo : Office du tourisme de Guerlédan).....	22
Illustration 11 : Panneau Danger Azote.....	22
Illustration 12 : Contrôle d'exploitation (Crédit photo : bio66).....	23
Illustration 13 : Masse d'algues vertes ramassées en Côtes d'Armor de 2009 à 2014.....	25
Illustration 14 : Ramassage des algues vertes en baie de Lannion (Crédit photo : Ouest-France).....	25
Illustration 15 : Installation du SMITOM Launay-Lantic (Crédit photo : MEDD).....	26
Illustration 16 : Installation du SMITRED à Pleumeur-Bodou (Crédit photo : Valorys).....	26
Illustration 17 : Éolien en mer(Crédit photo : Rebel-Fotolia).....	28
Illustration 18 : SRCAE Bretagne.....	29
Illustration 19 : Éolien terrestre (Crédit photo : ERDF).....	29
Illustration 20 : Éolien terrestre (Crédit photo : 20 min).....	30
Illustration 21 : Route du Rhum 2014 – Gilles Quénéhervé, directeur de cabinet, Pierre Lambert, préfet des Côtes-d'Armor 2 novembre 2014 – Cap Fréhel (Crédit photo : SDCI 22).....	31

Illustration 22 : Visite d'un point de contrôle vitesse par Gilles Quénéhervé, directeur de cabinet du préfet (Crédit photo : SDCI 22).....	32
Illustration 23 : Opération de lutte contre la délinquance par la Police nationale à Plérin (Crédit photo : SDCI22).....	33
Illustration 24 : Jean-Paul Mosnier, sous-préfet de l'arrondissement de Guingamp, Yannick Echevest, vice-président de Guingamp communauté, Stéphane Tourtin, commandant de la compagnie de gendarmerie, et Yannick Henrion, coordinateur enfance-jeunesse à Guingamp communauté, ont présenté le nouveau dispositif mis en place pour la soirée du 19 décembre (Crédit photo : Ouest-France).....	36
Illustration 25 : Fonds interministériel de prévention de la délinquance.....	36
Illustration 26 : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives.....	37
Illustration 27 : Présentation des missions des CRS au collège Eugène Guillevic de Ploec sur Lie 8 octobre 2014 (Crédit photo : SDCI22).....	38
Illustration 28 : Stand du ministère de l'intérieur à la foire exposition des Côtes d'Armor – 12 Sep. 2014 (Crédit photo : SDCI22).....	39
Illustration 29 : Recto du tract de lutte contre les cambriolages (Crédit photo : SDCI22).....	39
Illustration 30 : Michel Laborie, sous préfet de l'arrondissement de Dinan participe à une opération de contrôle de gendarmerie – 30 août 2014 - (Crédit photo : Le Télégramme).....	40
Illustration 31 : Passage de Karine Le Marchand sur le stand « Sécurité routière des Terralies (Crédit photo : SDCI22).....	41
Illustration 32 : Taxis devant la préfecture (Crédit photo : Ouest France).....	42
Illustration 33 : Visite de Saint Quay Portrieux par Gérard Derouin, secrétaire général de la préfecture (Crédit photo : Mairie de Saint Quay Portrieux).....	43
Illustration 34 : Exercice de transport de matières radiologique à Saint Brieuc – 7 février 2014 (Crédit photo : SDCI 22).....	44
Illustration 35 : Édition Art Rock 2014 (Crédit photo : Cob FM).....	44
Illustration 36 : Visite de Gilles Quénéhervé, directeur de cabinet à Saint Caradec – 7 février 2014 (Crédit photo : Le Télégramme).....	45
Illustration 37 : Aéroport de Lannion (Crédit photo : Le Télégramme).....	47
Illustration 38 : Respect strict des règles de survol au -dessus du lac de Guerlédan (Crédit photo : Ouest-France).....	48
Illustration 39 : Respect du code du travail (Crédit photo : Le Télégramme).....	49
Illustration 40 : Comité opérationnel départemental anti fraude.....	50
Illustration 41 : Gérard Derouin, secrétaire général de la préfecture et Gérard Zaug, procureur de la République de Saint-Brieuc (Crédit photo : Le Télégramme).....	51
Illustration 42 : Contrôle d'un abattoir (Crédit photo : Le Paysan Breton).....	52
Illustration 43 : Opération de contrôle sur le marché de Binic – 14 août 2014 (Crédit photo : Le Télégramme).....	54

Illustration 44 : Visite d'un centre de vacances par Hélène Mazens, inspectrice à la DDCS– 11 juillet 2014 (Crédit photo : SDCI 22).....	55
Illustration 45 : Match de football au stade du Roudourou à Guingamp – (Crédit photo : Ouest-France).....	57
Illustration 46 : Pierre Lambert visite l'appartement d'une cette famille congolaise, hébergée depuis deux mois à l'Hybritel – 16 décembre 2014 – (Crédit photo : Ouest-France).....	58
Illustration 47 : Droit au logement opposable (DALO).....	59
Illustration 48 : Cité Waron à Saint Briec (Crédit photo : Ouest France).....	60
Illustration 49 : J'éco-rénove - J'économise.....	61
Illustration 50 : Vir Volt ma maison.....	62
Illustration 51 : Brochure de présentation de l'opération « Habiter mieux ».....	63
Illustration 52 : Construction de logements HQE dans le quartier de Ker Uhel.....	64
Illustration 53 : Michel Laborie visite le quartier de la Fontaine des eaux à Dinan (Crédit photo : Ouest France).....	64
Illustration 54 : Forum des association à Dinan – 6 septembre 2014 - (Crédit photo : Ouest France).....	65
Illustration 55 : Violences conjugales, les Côtes d'Armor ne sont pas épargnées (Crédit photo : Le Télégramme).....	68
Illustration 56 : Signature de la convention relative au traitement des plaintes lors de violences intra-familiales en présence de Bertrand Leclerc, procureur de la République de Saint Briec 12 décembre 2014 (Crédit photo : SDCI).....	69
Illustration 57 : Présentation de la restauration de la chapelle Saint-Gonéry (Crédit photo : Le Télégramme).....	70
Illustration 58 : Pierre Lambert, préfet des Côtes d'Armor inaugure « La sirène » à Paimpol Décembre 2014 (Crédit photo : Le Télégramme).....	71
Illustration 59 : Élection présidentielle (Crédit photo centre France).....	73
Illustration 60 : Pierre Lambert, préfet des Côtes d'Armor préside la cérémonie de naturalisation (Crédit photo : SDCI 22).....	75